

**République Libanaise**  
**Ministère de l'Agriculture**  
Direction des Etudes et de la Coordination

# **STRATEGIE ET POLITIQUE AGRICOLE**

## **Rapports de Synthèse**

**Filières de la Production**

**Végétale et Animale**

## Table de Matières

L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE	4
I. Le concept de l'Agriculture Biologique	4
II. Pratiques de l'agriculture biologique	5
III. L'agriculture biologique au Liban	7
IV. Perspectives d'avenir	10
LES CEREALES	13
I. Cadre Général	13
II. La céréaliculture au Liban	14
III. Analyse du marché du blé et des produits transformés	16
IV. Tendances de l'offre et de la demande	17
V. Coûts de production	18
VI. Eléments d'une stratégie nationale	19
LA FLORICULTURE	23
I. La dimension internationale de la floriculture	23
II. La Floriculture au Liban : Etat des lieux	24
III. Le profil variétal et les coûts de production	27
IV. Contraintes entravant le développement du secteur	29
V. Pour une stratégie de développement du secteur	30
FRUITS ET LEGUMES AU LIBAN	32
I. Etat de La Situation	32
II. Dysfonctionnement de la filière	35
III. Pistes d'amélioration de la filière	39
L'OLIVIER	44
I. Situation générale de l'olivier dans le monde	44
II. L'olivier au Liban	44
III. Les pratiques culturales : une tradition stagnante	46
IV. La transformation des olives	46
V. La compétitivité de la production libanaise	48
VI. Contraintes et atouts de la culture de l'olivier	50
VII. Tendances de l'offre et de la demande	50
VIII. Pour une stratégie de développement de l'olivier	52
PLANTES AROMATIQUES ET MEDICINALES	56
I. Généralités	56
II. Les PAM au Liban : Atouts et contraintes	58
III. Perspectives de développement	62
LES FILIERES VITICOLES AU LIBAN	67
I. La situation des filières viticoles	67
II. Dysfonctionnements des filières	71
III. Propositions d'amélioration de l'efficacité des filières viticoles au Liban	74
TABAC	78
I. Cadre Général	78
II. Analyse de la production	78
III. Activités en aval	85
IV. Etude du marché tabac	87

V. Pour une stratégie de développement de la filière	88
L'APICULTURE	91
I. Etat Général	91
II. La production du miel	91
III. Les activités en amont et en aval de la production	93
IV. Etude du marché de miel	94
V. Plan de développement suggéré	95
LAIT ET VIANDE	99
I. Situation des filières Viande et Lait	99
II. Dysfonctionnement des filières.	103
III. Améliorer les productions	106
LA FILIERE VOLAILLE	110
I. Situation de la filière	110
II. Propositions pour une politique de la filière.	112

# L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

## I. Le concept de l'Agriculture Biologique

### I.1. Définition

Selon la définition du Codex Alimentarius, « l'agriculture biologique est un système de gestion de production holistique qui favorise et met en valeur la santé de l'agro-écosystème, y compris la biodiversité, les cycles biologiques et l'activité biologique du sol ».

Globalement l'agriculture biologique est un mode de production régi par une réglementation qui interdit l'utilisation des produits de synthèse (engrais, pesticides, etc.) et qui encourage le recours aux moyens biologiques et physiques. Conscients de l'importance écologique, commerciale et socio-économique de l'agriculture biologique, plusieurs pays industrialisés ont mis en place, pendant les dix dernières années, des programmes visant la promotion et le développement de ce secteur à travers les subventions, l'assistance technique et la formation. Cette prise de conscience n'est malheureusement pas encore perçue au niveau des pays en voie de développement. En Afrique comme en Asie, très peu de pays ont officiellement parrainé la promotion de l'agriculture biologique.

### I.2. Aspects législatifs dans le monde, Exigences réglementaires

Plusieurs gouvernements nationaux et une multitude d'organisations privées de certifications et d'agriculteurs ont défini l'agriculture biologique selon des normes spécifiques.

En général, un des éléments essentiels distinguant l'agriculture biologique des autres formes d'agriculture durable est l'existence de normes de production et de procédures de certification. La Fédération Internationale des Mouvements d'Agriculture Biologique (IFOAM), une organisation non gouvernementale qui fait la promotion de l'agriculture biologique au niveau international, a mis en place des directives qui ont été largement adoptées pour la production et la transformation agro-alimentaire biologique. Ces directives sont communément considérées comme des "normes minimales", laissant de la marge pour des exigences plus détaillées, en fonction des situations régionales ou locales.

Depuis le début des années 90, les pays de la communauté Européenne (CE) ont adopté une norme biologique commune qui est expliquée dans le Règlement CE N°. 2092/91. Plus récemment, le Canada, les Etats-Unis et le Japon ont adopté des normes et réglementations biologiques. Le comité sur les labels alimentaires (Committee on food labelling) de la commission FAO/OMS du Codex Alimentarius a adopté en 1999 des directives pour la production, la transformation, l'étiquetage et la commercialisation des aliments produits de manière biologique.

Dans les pays en développement, les producteurs et les exportateurs de fruits et légumes biologiques cherchant à vendre leurs produits sous le label biologique dans les pays développés doivent obtenir une certification biologique. Ceci peut s'effectuer par le biais d'organismes de certification des pays cibles pour l'exportation, ou par d'autres organismes de certification reconnus, ou encore par un accord de partenariat entre les deux types d'organismes de certification.

## **II. Pratiques de l'agriculture biologique**

### **II.1. l'AB dans la pratique et son importance dans le secteur agricole**

Dans la pratique, une exploitation agricole doit être vue comme une unité écologique, autonome, ce qui demande une organisation polyvalente (production

végétale et animale). Les principales opérations dans la pratique de l'AB : bonne rotation, travail mécanique du sol, fumure organique dans le but de nourrir le sol et non la plante. Concernant la protection phytosanitaire, dans l'AB l'accent est mis sur la prévention.

**Les systèmes de production** biologique reposent sur des normes spécifiques et précises de production dont l'objectif est de réaliser des agro systèmes, qui demeureront durables sur le plan social, écologique et économique. Les méthodes de production sont mentionnées sur l'étiquette des produits. L'agriculture Biologique présente **un intérêt économique grandissant**, en effet avec la demande pour les denrées et les fibres issues de l'AB, de nouveaux débouchés sont offerts aux agriculteurs et entreprises commerciales, partout dans le monde. Concernant les **aspects écologiques**, Les techniques de protection et de conservation du sol et de l'eau auxquelles a recours l'agriculture durable pour combattre l'érosion, le compactage, la salinisation et d'autres formes de dégradation sont évidentes dans l'agriculture biologique.

## **II.2. Le marché de l'AB au niveau mondial**

L'AB prend une importance croissante dans le secteur agricole d'un certain nombre de pays (Autriche, Suisse, France, Etats Unis). Plusieurs pays en développement ont commencé à exporter de produits biologiques, mais il n'est pas facile de faire une place sur ce marché lucratif. Les agriculteurs et les entreprises doivent avoir recours aux services d'un organisme de certification « biologique ». Le coût de ce service peut être élevé, pour les pays en développement qui n'ont pas ce type d'organisme de certification. Les superficies réservées aux productions Bio dans le monde sont estimées à 10.5 millions ha dont en Australie 5.3 millions ha, aux Etats-Unis 544.000 ha, Afrique 100.000 ha. Les pays leaders en Europe sont la France et l'Italie. Au niveau du monde arabe les pays qui se distinguent sont la Tunisie (la superficie Bio est de 17.000 ha), le Maroc (12.300 ha) et l'Egypte (2200 ha).

En 2000, la part de marché des aliments Bio dans le monde se situe autour de 1 % des ventes alimentaires totales. La valeur de ventes biologiques en Allemagne est presque de 2 milliards \$, au Royaume Uni est de 986 millions \$, aux Etats-Unis (8 milliards \$), Japon (350 millions \$), Italie (978 millions \$), France (846 millions \$).

### **III. L'agriculture biologique au Liban**

#### **III.1. Un début de prise de conscience de l'intérêt de L'AB**

Dans les années 60s, les pratiques agricoles au Liban étaient essentiellement traditionnelles (la production végétale et animale). Pendant les dernières décades, l'utilisation de produits chimiques devenait une règle générale et comme résultat la production végétale a beaucoup augmenté en quantité, mais la qualité se détériorait progressivement et cela est dû principalement à la présence de résidus agrochimiques. D'un autre côté, l'adoption de plusieurs techniques dans l'agriculture conventionnelle ainsi que l'absence d'une stratégie agricole ont conduit à une dégradation du sol, ainsi qu'à une perte et un appauvrissement de la biodiversité.

L'agriculture biologique n'en est qu'à son stade initial au Liban. Depuis 1990, il y a eu quelques efforts disparates et isolés pour amorcer un démarrage de l'agriculture biologique dans le pays. Quelques agriculteurs ont pris l'initiative de produire biologiquement, mais l'absence d'un marché organisé a constitué un frein pour l'amplification de ce mouvement. Quelques magasins d'aliments et produits naturels ont été établis au Liban durant les dernières années, mais la plupart des produits commercialisés sont importés.

Le potentiel de développement de l'AB se heurte à l'absence de structures administratives, réglementaires et de recherches nécessaires pour l'exploitation de cette nouvelle dimension agricole et économique, et de mesures réglementaires et incitatives pour permettre de franchir les premières phases de démarrage et de reconversion.

Par ailleurs, au niveau de la société civile, il est à signaler l'importance des initiatives prises par 2 ONG entre autres dans ce domaine pour informer, initier et encadrer les opérateurs désirant découvrir et pratiquer l'agriculture biologique. Les principales réalisations ont été jusqu'à maintenant l'oeuvre de Greenline et Biocoop loubnan (Coopérative de producteurs biologiques créée et encadrée par Green line) ainsi que l'ONG MECTAT.

Il est à signaler que le Liban recèle des conditions favorables pour le développement de l'agriculture biologique dont notamment:

- L'existence d'une demande locale.
- Des conditions climatiques optimales.
- Une industrie agroalimentaire bien développée.
- L'attrait que représente l'agriculture biologique pour un bon nombre d'agriculteurs.
- Le dynamisme de certaines organisations et coopératives dans ce domaine.

En parallèle certains agriculteurs ont opté pour une agriculture saine, on cite par exemple entre autres la coopérative CHAL, et la « maison de santé »...

### **III.2. Aspects législatifs au niveau national**

Jusqu'à présent on ne trouve pas de législation ni de certificat, proprement dits pour les cultures biologiques. Les professionnels de ce secteur sont encore peu nombreux. Deux principales associations (ONG) ont vu le jour depuis une dizaine d'année: Green line et MECTAT. Ces deux associations regroupent non seulement des producteurs mais aussi des conserveurs, des commerciaux, des scientifiques, des conseillers, des agents de certification, bref tous les intéressés par le mouvement bio.

Green line, dans son cadre de protection de l'environnement, a entrepris des actions pour développer et réglementer l'agriculture biologique au Liban. Dans ce cadre deux approches sont entamées; une qui vise l'établissement d'un cahier de charges national, et l'autre immédiate qui fait appel à un organisme de certification (Qualité France).



L'université Américaine, en collaboration avec Greenline, tente de définir un protocole de normalisation pour l'agriculture biologique au Liban. Ce protocole est basé sur les normes de l'IFOAM et le *Codex alimentarius* et ceci pour mettre en place un organisme de certification au sein de l'AUB. D'un autre côté, le "Panier Santé" (Healthy Basket) est un projet du CSA (Community Supported Agriculture) qui a été lancé par l'initiative de l'Université américaine, Faculté de l'Agriculture et de Sciences alimentaires en Juillet 2002. Ce projet vise en premier lieu le développement rural en encourageant l'Agriculture Biologique libanaise et en protégeant l'environnement et la santé humaine.

En outre, MECTAT (Middle East Centre for the Transfer of Appropriate Technology) fait la promotion du concept de l'agriculture biologique au Liban et dans les différents pays arabes de la région. Ce travail a été accompli par des publications, séminaires et démonstrations pratiques. MECTAT, en coopération actuellement avec l'organisme de certification italien BIOCERT, vise la certification des produits Bio pour certains agriculteurs (une trentaine).

De même une association anglaise « soil association » certifie quelques producteurs de plantes aromatiques et médicinales. Ce genre de plantes est exporté en Angleterre sous différentes formes.

### **III.3. Type de Produits "Bio" au Liban**

Globalement on estime la superficie agricole considérée comme biologique à environ 200 ha dont une partie est en phase de reconversion. Les principaux produits concernés sont: olives, arbres fruitiers, lait de chèvre, céréales, plantes aromatiques et médicinales... et sont répartis surtout au Liban Nord, Bekaa et Mont Liban avec une dizaine d'exploitants par Mohafaza. Des principaux produits transformés "bio" on cite : Kishik (blé moulu avec du yoghourt), labné, huile d'olive, mûlasse de caroube, vinaigre, arak, vins, confiture de fruits...

### **III.4.Projets de recherches à l'Institut de Recherches Agricoles Libanais**

Les projets en cours d'exécution à l'Institut de Recherches Agricoles Libanais en relation avec l'agriculture biologique concernent surtout la lutte biologique par le biais de certains insectes (*Dacus olea*), et la production Bio de quelques cultures comme les olives et les fraises.

## **IV. PERSPECTIVES D'AVENIR**

Une prise de conscience de l'intérêt que peut représenter l'agriculture biologique, a été amorcée depuis une dizaine d'année. Et cela à plusieurs niveaux et notamment au niveau des associations concernées par l'environnement, des agriculteurs et de leurs groupements, des universitaires et des chercheurs.

D'après les expériences vécues dans les pays du Sud de la méditerranée, on peut considérer qu'au Liban, les unités ayant un potentiel de reconversion vers l'agriculture biologique dans une première étape, sont les grandes exploitations, les coopératives et les groupements d'agriculteurs, les jeunes diplômés, entrepreneurs dans le domaine agricole et para agricole, ainsi que les monastères et les institutions religieuses. Ces types d'unités ont, en principe, les atouts nécessaires pour réussir une reconversion de leur production vers la catégorie biologique.

Dans une deuxième étape, une fois les circuits de commercialisation rodés, et les risques de démarrage réduits, les autres types d'exploitations peuvent s'investir en prenant moins de risques. Par ailleurs, en plus des marchés extérieurs, il y a lieu de signaler que le marché intérieur libanais peut constituer un des pivots du développement de l'agriculture biologique.

## **IV.1. LES ACTIONS A ENTREPRENDRE**

Les actions à mener d'une façon prioritaire, à court et à moyen terme, sont relatives aux volets suivants:

**Législation nationale:** Plusieurs aspects législatifs sont à pourvoir, il s'agit notamment de la préparation d'une loi cadre qui détermine la structure de réglementation et d'un cahier de charges relatif principalement aux aspects de la production, la transformation, la commercialisation, le contrôle et les pénalités

**Recherches agronomiques:** L'action de recherche doit se concentrer sur les spéculations les plus prometteuses au niveau de la production, des techniques, des rendements et des possibilités de commercialisation. Les produits à impact qui peuvent être concernés par les travaux de recherches sont: les PAM, olives, fruits et légumes, céréales, avec tous leurs produits dérivés, produits animaux et produits dérivés.

**Formations** : Une meilleure assimilation du concept de l'agriculture biologique il est nécessaire la mise en place de modules de formation aux niveaux académiques, professionnels ainsi qu'au niveau de la vulgarisation.

**Mesures Incitatives** : Des mesures incitatives doivent être instaurées pour encourager les investissements dans le domaine de l'agriculture biologique, surtout pendant la période de démarrage. Ces mesures incitatives peuvent concerner les aspects relatifs à la reconversion, à la production, à la transformation, à la certification et à la commercialisation.

**Mesures institutionnelles:** Il devient impératif de créer une cellule du Ministère de l'Agriculture pour mettre en oeuvre la réglementation nationale en matière d'agriculture biologique et qui sera chargée de la coordination des activités et du suivi du secteur. Celle-ci peut servir de catalyseur pour la réussite des différentes opérations et pour le développement harmonieux du secteur.

La mise en place d'un espace national de coordination, "comité national" ou "comité interprofessionnel" peut contribuer à coordonner les différents acteurs et développer des synergies entre les différentes actions menées par ces derniers.

Ce secteur doit également bénéficier de certaines facilités et subventions, du moins pour l'importation des intrants (bio-pesticides, engrais organique,...) et pour la prise en charge des frais de la reconversion et du démarrage, du fait que les coûts de certification et d'inspection resteront une contrainte majeure pour le développement de ce secteur. L'instauration d'une réglementation nationale est probablement le besoin le plus urgent, car Sur le plan commercial, les associations de professionnels, en collaboration avec les instances officielles, doivent se pencher incessamment sur l'identification et le développement d'un LOGO pour les produits libanais.

# LES CEREALES

## I. Cadre Général

Les céréales constituent de loin la ressource alimentaire la plus importante à la fois pour la consommation humaine et pour l'alimentation du bétail et occupent une place importante dans la structure de la production agricole libanaise. Jadis, la vallée de la Béqaa était même considérée comme le silo des Romains.

Pour permettre le développement de la céréaliculture et assurer l'approvisionnement en céréales du pays, l'Etat libanais a exercé un certain monopole sur cette activité, depuis 1943.

Le taux de croissance annuel de la demande mondiale de céréales est tombé à 1% par an dans les années 1990, alors qu'il était de 1.9% dans les années 1980. A l'horizon 2015, la demande des céréales devrait reprendre pour atteindre 1.4% par an. A plus longue échéance entre 2015 et 2030, ce taux devrait tomber à 1.2% par an.

Le blé constitue la principale culture céréalière dans le monde et représente environ 31% de la consommation globale en céréales. La production mondiale de blé s'est élevée en 2001 à environ 575,5 MT, les principaux pays producteurs étant la Communauté Européenne et la Chine qui produisent chacune 16% de la production mondiale suivis de l'Inde (12%) et des Etats-Unis (9%). Le volume des exportations représente environ 18% de la production mondiale et les principaux pays exportateurs sont les Etats-Unis (28%), le Canada (17%) et l'Australie (16%).

## **II. La céréaliculture au Liban**

### **Une position moins importante**

La valeur de la production de céréales a représenté environ 5% de la valeur totale de la production végétale en 2002, alors que ce taux était de l'ordre de 12% en 1956/1958. Les terres abandonnées au sein des exploitations agricoles, étaient cultivées essentiellement en céréales (80% de la superficie totale des terres abandonnées depuis plus de 30 ans). Ce taux atteint des seuils moins importants pour les terres abandonnées plus récemment, il se situe aux environs de 50% pour les terres abandonnées depuis moins de 10 ans.

### **Une reprise de l'activité céréalière depuis 1998.**

#### **Superficies en progression**

La superficie céréalière a connu une progression significative durant les dernières années en passant d'environ 52 000 ha en 1998 à environ 56 000 ha en 2002, ceci est dû principalement à la levée de la subvention sur la betterave sucrière en 2001, cette progression a enregistré +8% entre 2001 et 2002.

Le blé constitue environ 80% de la superficie cultivée en céréales en 2002 dont la majorité est cultivée en blé dur. La part irriguée représente le quart de la superficie totale cultivée en céréales, l'irrigation est prédominante dans la Béqaa où elle concerne le tiers de la superficie totale des céréales.

#### **Production et rendements en progression**

Une nette progression de la production des principales variétés de céréales a été enregistrée en passant de 88000 tonnes en 1997 à environ 140000 tonnes en 2002, elle est due principalement à l'amélioration des rendements au niveau des céréales qui ont connu une progression remarquable en 2000 (2.7 t/ha) et en 2001 (3.1 t/ha). Cette progression est due principalement à l'extension des superficies irriguées destinées aux céréales et aux conditions climatiques et

pluviométriques favorables qui ont permis d'atteindre des rendements relativement élevés au niveau des cultures céréalières en sec.

Les céréales sont cultivées au Liban principalement dans la Béqaa (57%) suivie du Liban Nord (23%), Nabatiyé (12%) et le Sud (7%).

Il existe deux systèmes de production des céréales: en irrigué, notamment dans la Béqaa et en sec au Nord, à Nabatiyé et au Sud.

### **Les semences sélectionnées de blé.**

Actuellement, la production de semences est financée par L'OCBS et réalisée en prestation de service sous la supervision de L'IRAL. Ce dernier produit les semences de base et les fait multiplier par des producteurs privés sous contrat (environ une vingtaine de semenciers actuellement).

Les semences sont alors mises en vente, après contrôle de qualité par l'IRAL à un prix subventionné par l'OCBS.

### **Caractéristiques des exploitations agricoles pratiquant la céréaliculture.**

L'analyse des résultats du recensement permet de relever les faits suivants:

- *La part de la superficie en céréales augmente avec la classe taille SAU.*
- *Une légère diminution de la SAU en céréales avec l'âge de l'exploitant.*
- *Une baisse significative de la SAU en céréales avec l'accroissement du niveau d'instruction de l'exploitant.*

### **Les insuffisances en terme de rendements**

Les insuffisances au niveau des techniques culturales sont à plusieurs niveaux :

- La densité de semis est souvent excessive.
- La préparation du sol ne comporte généralement qu'un labour léger.
- Les applications d'engrais sont souvent hasardeuses et arbitraires.
- La mécanisation est souvent partielle : le semis et l'application d'engrais sont souvent manuels ce qui représente un surcoût de main d'œuvre.
- Les ressources en eau ne sont pas utilisées d'une façon adéquate et aux moments opportuns.

### **Possibilités d'amélioration des performances**

Au niveau de la céréaliculture en sec, les possibilités d'amélioration des rendements restent limitées par les conditions climatiques qui réduisent l'intérêt économique de l'intensification, cependant des marges de progrès sont possibles par :

- L'amélioration des semis
- L'amélioration des sols de sorte à faciliter la mécanisation sur les terres marginales (rocheuses, caillouteuses...) notamment au Nord et au Sud.
- L'amélioration de la qualité des semences à travers la production de semences sélectionnées et des variétés appropriées.
- L'application d'engrais et de pesticides à des doses optimales.
- L'adoption de l'irrigation de complément au niveau des zones qui reçoivent peu de précipitations, et au niveau des zones irriguées une amélioration des systèmes d'irrigation (réhabilitation et extension des réseaux).
- Un effort de formation et d'information des producteurs à travers de programmes de vulgarisation et de démonstrations.

## **III. Analyse du marché du blé et des produits transformés**

### **Destination de la production nationale**

Les principales destinations de la production nationale sont les suivantes : la commercialisation à l'OCBS (65%), l'autoconsommation, les réserves semencières, les ventes directes et la transformation à domicile.

Le blé importé est principalement utilisé pour la production de farine destinée à la transformation de pâtes et de pain (82%), la farine extra (10%), la transformation en burghol (5%) et en semoule (3%).



## **Synthèse des emplois-ressources**

Il apparaît une différenciation très nette entre les utilisations pour le blé dur (transformable d'une manière traditionnelle en borghul ou industriellement en semoules utilisables pour la fabrication de pâtes alimentaires ou en biscuiterie et pâtisserie) et le blé tendre destiné à la fabrication de farines panifiables.

Les possibilités de substitution sont limitées entre ces deux types de blé, le blé dur n'étant utilisable en panification que dans un pourcentage très faible de l'ordre de 5% à 10%.

Le problème d'adaptation entre la production nationale (principalement du blé dur) et la demande locale (principalement du blé tendre), se pose sérieusement.

## **Les importations**

Les importations couvrent environ 75% des besoins en blé en 2002. Une baisse des importations en blé en 2001 par rapport à 2000 a été compensée par la production locale élevée (blé dur) en 2001 et qui a enregistré une augmentation d'environ 30%.

## **Le stockage des Céréales**

La capacité actuelle de stockage des silos de Beyrouth est à 120 000 tonnes, initialement conçus pour le transit (chargement et déchargement en vrac) et non pour l'emmagasinage à longue durée du blé importé.

La capacité de manutention du silo de Beyrouth est de 10 000 tonnes par jour.

12 grandes minoteries de Beyrouth participent aussi à l'emmagasinage du blé.

Des entrepôts additionnels sont loués par l'OCBS par contrat annuel notamment dans la Béqaa.

## **IV. Tendances de l'offre et de la demande**

La consommation de céréales au Liban est estimée à 137 Kg/ tête/an. Elle est de 130 kg/habitant/an pour le blé qui constitue une base importante de l'alimentation des libanais, ce niveau est proche de celui de la Grèce et de Chypre.

## Le taux de couverture des besoins en blé

Le taux de couverture des besoins en blé a fortement augmenté en 2001 par rapport à 1999, ceci est dû essentiellement à une bonne répartition des précipitations durant cette année et à l'extension surfaces irriguées suite à la levée de la subvention sur la betterave sucrière.

Les besoins actuels en blé sont estimés à environ 520 MT. Deux scénarios peuvent être envisagés dans les deux décennies à venir, qui correspondent soit à une stabilité de la consommation (les besoins sont estimés à 700.000 Tonnes en 2020) soit à une baisse annuelle de la consommation de 0.5%. Cette tendance s'explique par l'accroissement prévisible du PIB pour les vingt années à venir. En effet, l'accroissement du revenu a un impact sur la composition du panier de la ménagère, qui se traduit généralement par une baisse de la consommation des céréales et une augmentation de la consommation des fruits, des légumes et des viandes (les besoins sont estimés à 650.000 Tonnes en 2020)

## **V. Coûts de production**

Le rendement de la culture de blé est assez élevé surtout au niveau des zones irriguées où les rendements obtenus sont acceptables et dépassent parfois ceux obtenus au niveau international pour les unités performantes. La valeur locative de la terre représente le principal coût suivi de la main d'œuvre.

Cependant, des marges de manoeuvre sont possibles pour diminuer le prix de revient par l'adoption d'itinéraires techniques appropriés, l'utilisation optimale d'intrants, l'utilisation de semences sélectionnées adaptées et la mécanisation.

## **VI. Eléments d'une stratégie nationale**

### **VI.1. Perspectives d'amélioration des rendements**

La culture des céréales en général et du blé en particulier, a toujours constitué l'un des principaux pivots de l'agriculture libanaise eu égard à son rôle essentiel au niveau des habitudes culinaires libanaises, à son rôle déterminant au niveau de l'alimentation du bétail, à sa place particulière au niveau de la rotation des cultures et au niveau de la sécurité alimentaire.

Un déphasage de plus en plus contraignant, se manifeste tout particulièrement au niveau agronomique et au niveau de l'adéquation entre l'offre et la demande. Pour pallier à cette situation, plusieurs améliorations sont possibles pendant les années à venir et cela à plusieurs niveaux :

- **Au niveau agronomique**

Au niveau agronomique, les principaux pivots des développements futurs du secteur céréalier sont les suivants :

La rotation des cultures : Dans ce contexte, un référentiel technique doit être mis au point au niveau de chaque région agricole par les services de recherche et un message technique cohérent doit être mis à la disposition des agriculteurs et qui sera véhiculé par le biais d'une recherche appropriée, notamment par la mise en place de parcelles de démonstration et tenant compte des contraintes naturelles et des pratiques et du savoir faire des agriculteurs.

L'irrigation : La généralisation des performances en terme de rendement par l'apport d'eau adéquat et au moment opportun dépend essentiellement, d'un effort de formation et d'information des producteurs et à travers d'un programme de démonstration et de vulgarisation adéquats. Ceci implique une amélioration des systèmes d'irrigation sur l'ensemble des superficies irriguées ainsi que la pratique de l'irrigation de complément au niveau des zones où le blé est cultivé en sec.

Les techniques culturales : Ces insuffisances peuvent être remédiées par une utilisation appropriée des intrants, prenant en considération la nature du sol et la ou les cultures précédentes, une préparation adéquate du sol par des labours pratiqués en fonction de la nature et de la fertilité du sol ainsi que par un recours à la mécanisation à chaque fois que cela est possible.

Amélioration variétale et production de semences : Un programme portant sur la sélection de variétés locales est particulièrement important surtout au niveau des zones où les producteurs cultivent les variétés traditionnelles destinées essentiellement à la transformation (blé concassé), ceci aura un impact positif sur les rendements de ces variétés.

Pour ce faire, une recherche pertinente devrait être mise en œuvre grâce à des essais et des tests de sélection et l'extension de la multiplication des semences à d'autres types de céréales.

- **Au niveau de l'offre et de la demande**

Face au développement de la culture de blé, un déphasage manifeste existe entre l'offre et la demande. La couverture de la demande est essentiellement assurée par les importations alors que le problème d'écoulement de la production nationale se pose sérieusement.

Des scénarios peuvent être envisagés et qui se basent sur la dynamisation de l'exportation de la production nationale et du blé transformé (blé concassé) qui est déjà existante mais qui reste limitée en général à la diaspora libanaise, et sur l'octroi d'incitations spécifiques à la culture du blé tendre et des autres céréales importées.

## **VI.2. Pour une stratégie de développement des céréales au Liban**

La filière céréalière est réglementée pour des raisons économiques et sociales.

La réforme de cette filière est en cours pour mieux cibler les aspects sociaux.

Un certain nombre d'actions articulées dans le cadre d'une stratégie cohérente peuvent être menées à plusieurs niveaux:

- **Au niveau institutionnel :** Une coordination entre les différents acteurs impliqués dans la filière céréalière est d'une importance primordiale pour veiller à une meilleure efficacité de l'ensemble des composantes de la filière (activités en amont, activités de production, activités en aval et la consommation).
- **Au niveau de la recherche:** Renforcer la capacité de l'IRAL dont les activités devront s'orienter vers une recherche appliquée et qui devra intensifier sa collaboration avec les organismes de recherche régionaux surtout pour l'amélioration de la filière semencière.  
Une nouvelle logique de vulgarisation impliquant les services de la recherche devra être déterminée pour réduire l'éloignement existant entre l'agriculteur et le message technique.
- **Au niveau de la vulgarisation et de la Formation:** Les services régionaux du Ministère de l'Agriculture pourraient jouer un rôle essentiel par la formation et l'information des agriculteurs notamment par des cycles de courte durée organisés à leur profit pour véhiculer le message technique approprié en collaboration avec les services de l'IRAL.
- **Au niveau des incitations et des encouragements à l'investissement:** Le développement potentiel de la filière céréalière implique un encouragement et une incitation à l'investissement au niveau de la mécanisation, un recours aux techniques modernes d'irrigation et d'une adoption de techniques culturales appropriées. La construction de lacs collinaires semble nécessaire au niveau des zones de faible pluviométrie où le recours à l'irrigation de complément peut avoir un impact consistant sur les rendements.
- **Au niveau professionnel :** La promotion des coopératives de services pour l'approvisionnement en intrants et la mécanisation présente un intérêt particulier. Une attention soutenue devrait être accordée aux structures professionnelles (associations, producteurs, ...) dont le rôle devrait s'élargir à des actions de formation et d'encadrement de ses

membres et à créer des synergies entre elles et avec les structures institutionnelles.

### **VI.3. Plan d'action pour la mise en œuvre de la stratégie**

Un plan d'action qui vise à la mise en œuvre de la stratégie proposée aura comme principaux objectifs:

- Adopter des itinéraires techniques appropriés.
- Favoriser le développement d'unités performantes et compétitives (individuelles ou des coopératives de production).
- Diminuer les coûts de production par l'utilisation adéquate d'intrants (engrais, pesticides...) et par une incitation à la mécanisation.
- Assurer un appui pour les activités de recherche et de vulgarisation.
- Continuer à couvrir une partie des besoins alimentaires (impact positif sur la balance commerciale).
- Couvrir une partie des besoins de l'alimentation du bétail et accorder une attention particulière aux autres céréales qui sont principalement importées pour couvrir les besoins des animaux.

Pour être mis en œuvre, un tel plan d'action devra s'appuyer, en plus du budget de l'Etat, sur des moyens financiers supplémentaires telle l'instauration d'une taxe parafiscale sur les produits céréaliers et dont le taux serait très faible (1% à 2%) pour ne pas avoir d'impact sur les prix à la consommation. Ce prélèvement pourra financer des actions concernant la filière céréalière, la mécanisation, la transformation et l'incitation.

# LA FLORICULTURE

## I. La dimension internationale de la floriculture

Globalement, la floriculture est devenue une industrie d'un haut niveau technologique, produisant des fleurs et des plantes ornementales d'une qualité de plus en plus grande. Au niveau mondial, la superficie en production des plantes à fleurs et à feuillage avoisine les 250.000 Ha. La consommation mondiale de produits de floriculture est estimée à 60 milliards de \$ annuellement. La valeur des transactions annuelles du commerce international de ce secteur avoisine les 8 milliards de \$.

La Hollande est le principal pays exportateur de fleurs coupées et des plantes en pots avec près de 50 % des exportations globales, suivi de la Colombie, Israël, Italie, Equateur, Thaïlande et Espagne. L'Allemagne est le principal pays importateur avec presque 25 % des importations totales suivi des Etats-Unis, le Royaume Uni, la France et la Suisse.

Certains pays du sud de la méditerranée ont connu une évolution très importante de leur floriculture durant les 2 dernières décades, Il s'agit particulièrement d'Israël, de la Tunisie, du Maroc et de l'Egypte.

Le Liban, malgré sa grande diversité bioclimatique, ses ressources hydrauliques, un taux d'ensoleillement annuel de l'ordre de 300 jours et le savoir faire ancestral accumulé à travers plusieurs générations au niveau de la floriculture (les roses odorantes destinées à la production d'eau de rose et d'autres extraits) est resté en marge de l'évolution mondiale du secteur de la floriculture. La production reste confinée globalement au niveau du marché intérieur et le taux de pénétration au marché international est presque nul, alors que la production d'extraits de fleurs et particulièrement les roses n'a pas connu une évolution technique.

Dans ce contexte, plusieurs interrogations reviennent:

- Quelles sont les potentialités du secteur de la floriculture au Liban ?
- Quelles sont les contraintes et les entraves qui ont freiné le développement du secteur ?
- Quelle stratégie faut-il adopter pour permettre un développement harmonieux du secteur et une meilleure intégration au marché mondial?

## **II. La Floriculture au Liban : Etat des lieux**

### **II.1. Les Superficies**

La superficie totale consacrée à la floriculture est de l'ordre de 242 Ha dont 115 Ha sont irrigués, 65.5 Ha parmi ces derniers sont des superficies sous couvert de protection. Les superficies non irriguées (126 Ha) sont destinées principalement pour la production de la rose odorante pour la distillation d'eau de roses essentiellement au niveau de la Beqaa.

La superficie consacrée aux plantes ornementales est de l'ordre de 78 ha

### **II.2. Les Exploitants**

La répartition des exploitants s'adonnant à la culture des fleurs selon les tranches d'âge révèle une relative jeunesse de ces derniers par rapport à l'ensemble des exploitants. 60% des exploitants s'adonnant à la floriculture ont moins de 45 ans alors que ce taux ne dépasse pas 35% pour l'ensemble du Liban. 55% des exploitants ont un niveau d'instruction supérieur au stade primaire alors que ce taux est de l'ordre de 38% pour l'ensemble des exploitants agricoles. Il est important de signaler que parmi le millier d'exploitants s'adonnant à la floriculture, seulement 55% pratiquent cette culture sur une superficie supérieure à 1 dunum.



### **II.3. Les zones de production**

La floriculture se concentre particulièrement au Mont-Liban, au Sud et à la Béqaa.

**Le Mont-Liban :** Avec 311 exploitations et 48.8 Ha de S.A.U. irriguée dont 65% est sous serre, le Mont-Liban possède presque la moitié des capacités de production si on considère les surfaces irriguées et sous serres.

**Le Sud :** 172 exploitants s'adonnant à la floriculture au niveau de la Mohafaza du Sud. La quasi totalité des superficies cultivée est irriguée (24.2 Ha sont irrigués dont les  $\frac{3}{4}$  sont sous serres, 10 villages ont une S.A.U. destinée à la floriculture dépassant les 5 dounoums.

**La Beqaa :** Au niveau de cette Mohafaza se concentre l'exploitation traditionnelle de rose odorante (الورد الجوري) ce qui explique la grande étendue de la S.A.U. destinée à la floriculture (147.3 Ha) dont seulement 21.9 Ha est irriguée et 4.3 Ha sous serres.

**Le Liban Nord :** 105 exploitants s'adonnant à la floriculture, utilisant une superficie de 19.8 Ha dont 95% sont irriguées.

### **II.4. Le commerce extérieur**

Les importations des plantes ornementales sous toutes leurs formes (des plantes en pots, des fleurs coupées et des feuillages) ont connu une tendance à la baisse jusqu'à l'an 2000 après s'être hisser à 39.3 milliards de L.L. en 1997. La reprise des importations s'est précisée depuis en passant de 18.5 Milliards L.L en 2000 à 26.1 Milliards de L.L en 2003.

Les exportations restent insignifiantes, elles sont de l'ordre de 430 Millions de L.L. en 2003 dont 240 millions de L.L. en fleurs coupées. L'importation des fleurs coupées et des bouquets a connu aussi une baisse significative en passant de 5.6 Milliards de L.L en 1997 à 1.45 Milliards de L.L en 2003.

Les importations sont destinées principalement à couvrir les besoins du marché intérieur pendant la période hivernale (décembre, janvier et février) qui se caractérise par une baisse très marquée de la production nationale et aussi pour

alimenter le marché intérieur par des production ayant des qualités spécifiques. La baisse de la production hivernale au Liban est due principalement à l'abandon presque total de la pratique du chauffage des serres suite à la baisse des droits de douanes à l'importation, et à l'augmentation du coût de l'énergie.

La valeur des importations en fleurs coupées et bouquets a connu une diminution progressive en passant de 5.59 milliards de L.L. en 1997 à 1.45 milliards de L.L. en 2003. Cette diminution est due à l'évolution de la floriculture au Liban, et à la baisse de la demande intérieure en raison des difficultés économiques que connaît le pays.

A ce niveau, il est à mentionner que la concurrence des produits importés devient de plus en plus forte avec le temps et ceci au fur et à mesure de l'application des accords commerciaux et notamment :

- Libre échange entre le Liban et la Syrie
- L'accord relatif au marché arabe qui sera effectif à partir de 2005.
- L'accord d'association avec l'Union Européenne.

## **II.5. La production**

La valeur de la production nationale du secteur des fleurs coupées en 2003 est estimée à environ 17,3 milliards de L.L. (11,5 millions de \$), sans tenir compte de la production traditionnelle des roses destinées à la transformation en eau de rose. Cette dernière est de l'ordre de 2 milliards de L.L. (1.4 millions de \$). Ces valeurs n'incluent pas la valeur de production des arbres et des plantes ornementales.

Il est à rappeler que la superficie consacrée aux plantes ornementales d'une façon générale s'élève à environ 80 Ha dont une trentaine est sous couvert de protection. La valeur de la production des plantes et arbres ornementales s'élève approximativement à 8,9 milliards de L.L. en 2003 (5,9 millions de \$).

Environ 50 % de l'offre globale au niveau du secteur de la floriculture et des plantes, arbres et arbustes ornementales provient de l'extérieur. En effet pour une valeur globale de production de l'ordre de 28.2 milliards de L.L. en 2003, le

Liban a importé la même année l'équivalent de 26.1 milliards de L.L. Au niveau des fleurs coupées et des feuillages les importations couvrent moins de 10% de l'offre globale pendant la même année.

### **III. Le profil variétal et les coûts de production**

La superficie destinée à la production florale est de l'ordre de 240 Ha. Les particularités climatiques et écologiques du Liban permettent la production d'une large gamme de variétés de fleurs et de plantes ornementales. Les principales variétés cultivées sont :

- Les roses odorantes
- Les roses ornementales
- Les Gerberas
- Les œillets
- Les Liliums

#### **III.1. Les fleurs coupées sous serres**

Pour des exploitations ayant atteint un niveau de performance relativement valable, les marges brutes réalisées par dunum sont consistantes. Une première analyse des études de cas réalisés nous permet de dresser le tableau récapitulatif suivant :

<b>Millions L.L</b>			
<b>Espèce</b>	<b>Valeur de la production</b>	<b>Coût de la production</b>	<b>Marge brut</b>
Rose	24.7	12.5	12.1
Gerbera	10.5	5.0	5.5
Oeillet	9.6	4.3	5.2
Lilium	15.0	8.6	6.4

Le niveau de la marge est fonction de la durée de mobilisation de la terre et de l'exploitant, qui peut varier de 4 mois à une année. La marge brut réalisée au

niveau des producteurs assez performants oscille entre 5.2 millions et 12.1 millions de L.L. pour les 4 principales spéculations sous serres. Ce niveau de marge brut est relativement élevé en comparaison aux autres spéculations sous serres et qui dépasse très rarement les 4 millions de L.L. (Tomates, concombres, aubergine, poivron,...).

Il est à remarquer que le niveau de la marge pourrait être plus élevé, en cas de la réduction de certains coûts de production et particulièrement les “plants” et en cas d’un meilleur accès au marché internationale qui aura pour effet une augmentation des prix de vente et des valeurs de la production.

### **III.2. Les roses odorantes**

Pour la culture traditionnelle de la rose odorante au Liban, les marges brutes par dounoum s’établissent entre 0.9 millions de L.L. pour les cultures en sec et 1.8 millions de L.L. pour les cultures en irrigué. Les quantités de pétales de roses produites par dounoum sont de l’ordre de 400 Kg pour les cultures non irriguées et peuvent atteindre 800 Kg pour celles irriguées.

Le procédé utilisé au Liban pour la distillation de l’eau de rose est le même que celui utilisé pour la production de “l’arak” et avec le même matériel (alambic). La contenance de l’alambic est de l’ordre de 100 Kg de rose ce qui permet la production d’environ 80 litres d’eau de rose (essence première). L’eau de rose est vendue à la porte de la fabrique entre 3.5 et 4.5 \$.

### **III.3 Les circuits de commercialisation**

La commercialisation des fleurs coupées se fait à travers un réseau traditionnel qui se base sur le dépôt de la production auprès de l’un des 15 grossistes localisés au niveau de Beyrouth moyennant une commission de 15%. Les pratiques commerciales en vigueur ne répondent à aucune norme ou règle. Certains grossistes font appel à des distributeurs pour dispatcher la marchandise auprès des fleuristes moyennant une indemnité de 500 L.L. par bouquet. Cette

pratique constitue un manque à gagner pour le producteur de l'ordre 40% et qui représente les frais d'intermédiation (grossiste et distributeur) sans que ces derniers aient la moindre responsabilité en cas de mévente ou de dégradation de la production. D'autant plus que l'opération de vente se fait sans aucun contrôle. Cette situation a poussé certains grands producteurs à mettre en place leur propre système de distribution auprès des fleuristes ce qui a eu un impact négatif sur les prix de vente du fait de la concurrence avec le système des grossistes. Des tentatives sont en cours pour organiser le marché intérieur par la mise en place d'un marché de gros unifié et réglementé. La coopérative des producteurs, de création récente, œuvre depuis 2 ans pour que ce marché devienne une réalité permettant une meilleure adéquation entre l'offre et la demande et un moyen pour améliorer la qualité et pour dynamiser l'exportation.

#### **IV. Contraintes entravant le développement du secteur**

La diversité édaphique et climatique du Liban et le taux d'ensoleillement très élevé particulièrement au niveau de la zone côtière (plus de 300 jours / année) permettent la production d'une gamme très variée de fleurs pendant toute les périodes de l'année. Les producteurs des fleurs coupées au Liban se caractérisent, relativement aux autres exploitants agricoles par leur jeunesse, le bon niveau d'instruction et leur prédisposition pour l'adoption des innovations et des techniques les plus performantes.

Ces atouts considérables n'ont pas été exploités jusqu'à maintenant d'une façon pertinente. Plusieurs contraintes entravent les développements potentiels de ce secteur hautement technique et hautement lucratif. Il s'agit particulièrement de :

1. L'absence d'une recherche agronomique spécialisée et performante.
2. L'absence d'une dissémination du savoir faire des informations et des techniques à travers un système de vulgarisation et de conseil efficace.
3. L'absence d'un marketing et d'une commercialisation adaptés. Le système de commercialisation actuelle est très contraignant et très

- coûteux pour les services qu'il rend (plus du tiers de la valeur des ventes revient aux intermédiaires).
4. L'absence de mesures incitatives pour développer les investissements visant l'amélioration des techniques, de la qualité, le développement du marché local et de l'exportation.
  5. le niveau élevé des coûts de la production (plants, semences, pesticides et insecticides, énergie, main d'œuvre,...)
  6. La non prise en compte de la qualité de la production d'une façon systématique au niveau du marché.
  7. les coûts élevés du financement des investissements nécessaires pour l'acquisition des techniques, des moyens de transport de conditionnement et de réfrigération.
  8. l'absence d'un interlocuteur institutionnel compétent concerné par l'avenir de cette filière et d'un espace de dialogue et de concertation permettant d'harmoniser et de développer les synergies entre les différents acteurs de cette filière (recherche, vulgarisation, production, commercialisation, ...).

## **V. Pour une stratégie de développement du secteur**

La mise en œuvre du développement de la floriculture au Liban est tributaire des mesures mises en œuvre par les différents partenaires pour atténuer l'ampleur des contraintes qui entravent des activités du secteur. Les objectifs stratégiques qui peuvent être octroyés au développement de cette filière sont principalement :

- Obtenir une production de qualité en demande sur le marché national et international.
- Réduire les coûts de production pour permettre une meilleure compétitivité de la production.
- Encourager les productions pendant les périodes hivernales (forte demande).

Pour atteindre ces objectifs, plusieurs mesures s'imposent dont certaines revêtent un caractère urgent :

1. Mise en place d'un marché spécialisé ouvert à tout les producteurs et qui permet une adéquation entre l'offre et la demande (vente aux enchères) et une transparence des transactions.
2. la mise en place d'un espace de dialogue et de concertation qui regroupe le Ministère de l'agriculture, la recherche agronomique, les structures professionnelles (producteurs, commerçants,...) les autres institutions privées et publiques concernées pour assurer une complémentarité des actions des uns et des autres et pour assurer un meilleur transfert des technologies et des informations.
3. Instaurer un système d'incitation pour améliorer la qualité, mettre en application des nouvelles techniques et encourager l'exportation.
4. Consolider les structures professionnelles pour leur permettre d'être des acteurs actifs au niveau du transfert des technologies et de l'information d'une part et pour œuvrer pour une meilleure organisation et un développement des exportations d'autre part.
5. Développer un système d'information permettant de véhiculer les informations techniques et commerciales d'une part et de suivre d'une façon permanente l'évolution des productions, des coûts de production et de faire des analyses comparatives d'autre part.

# FRUITS ET LEGUMES AU LIBAN

## I. Etat de La Situation

### I.1. Un réel potentiel

Parler de la filière fruits et légumes au Liban, c'est parler du secteur agricole le plus lourd. Certes, cette filière regroupe elle-même beaucoup de produits. Mais avec 3,5 % du PIB du Liban, la part de la valeur ajoutée générée par ce secteur situe celui-ci au dessus de sa contribution moyenne dans bon nombre de pays.

Il faut dire que la production de fruits et légumes au Liban jouit d'un certain nombre d'avantages que lui confère la géographie.

De par l'abondance de son eau, le Liban est bien disposé pour la production de fruits et de légumes. En effet, l'eau facilite un processus d'intensification de l'agriculture, particulièrement propice à la production de ce secteur.

D'autre part, eu égard à son système orogénique et à ses plaines diverses, le Liban dispose d'une variété de terroirs qui contribuent à accroître la gamme des espèces fruitières et légumières dans le pays. De plus, le fort dénivelé qui caractérise le Liban permet à ce pays de rallonger les périodes de production en fruits et légumes. Dans un contexte de concurrence accrue, comme c'est actuellement le cas avec le massif démantèlement douanier qui est mis en œuvre, cet avantage naturel permet au Liban de pouvoir théoriquement loger ses productions dans des fenêtres de moindre production à l'échelle régionale voire internationale.

La situation géographique du Liban peut également constituer un avantage. Dans un environnement régional beaucoup plus aride, le Liban a trouvé des clients à proximité pour au moins une partie de ses fruits (agrumes, bananes, pommes...).



Enfin, la proximité des zones de production et de consommation, permise par l'étroitesse du territoire réduit les coûts d'acheminement sur le territoire, tout en préservant la fraîcheur des produits (ceci est malheureusement théorique). Si les fruits et légumes se trouvent partout sur le territoire libanais, nous pouvons relever une prédominance de certaines régions : pour les fruits, la Béqaa (37%), le Nord-Liban (23%) et le Sud (21%) sont les principaux fournisseurs du pays. Pour les cultures légumières, la Békaa domine largement avec pratiquement 60% de la valeur produite. Le Akkar est également un fournisseur d'importance (28%).

## **I.2. Mais un potentiel peu valorisé**

En terme de performances, le Liban se caractérise, comme nous l'avons dit précédemment, par une forte production de fruits et légumes, au moins si on la compare aux autres productions libanaises. Dans le secteur des fruits, les productions les plus lourdes étaient en 2003, par ordre d'importance: les oranges (222 000 tonnes), les pommes (152 000 t), le raisin de table (105 000 t), les citrons (83 000 t) et les bananes (72 000 t). Dans le secteur des légumes, le classement des productions fait apparaître une prédominance des pommes de terre (416 000 t), des tomates (217 000 t), des concombres (156 000 t) et des pastèques (87 000 t).

La plus grande partie de la production est bien sûr destinée au marché intérieur, l'essentiel étant consommé en frais, la transformation ne représentant que 15 à 20% de la production totale. Tous les produits ne sont pas destinés au marché intérieur. Une partie est en effet exportée – 10% de la production totale en 2003-, essentiellement dans les pays de la région. Longtemps, les exportations libanaises ont été facilitées par la faible production en fruits et légumes qui caractérisait les pays de la région. D'autre part, la diaspora palestinienne facilitait ce commerce des fruits et légumes depuis le Liban. En effet, le lien était fort entre les exportateurs du Liban (souvent Palestiniens) et les marchés de gros à l'étranger où les Palestiniens étaient très présents.

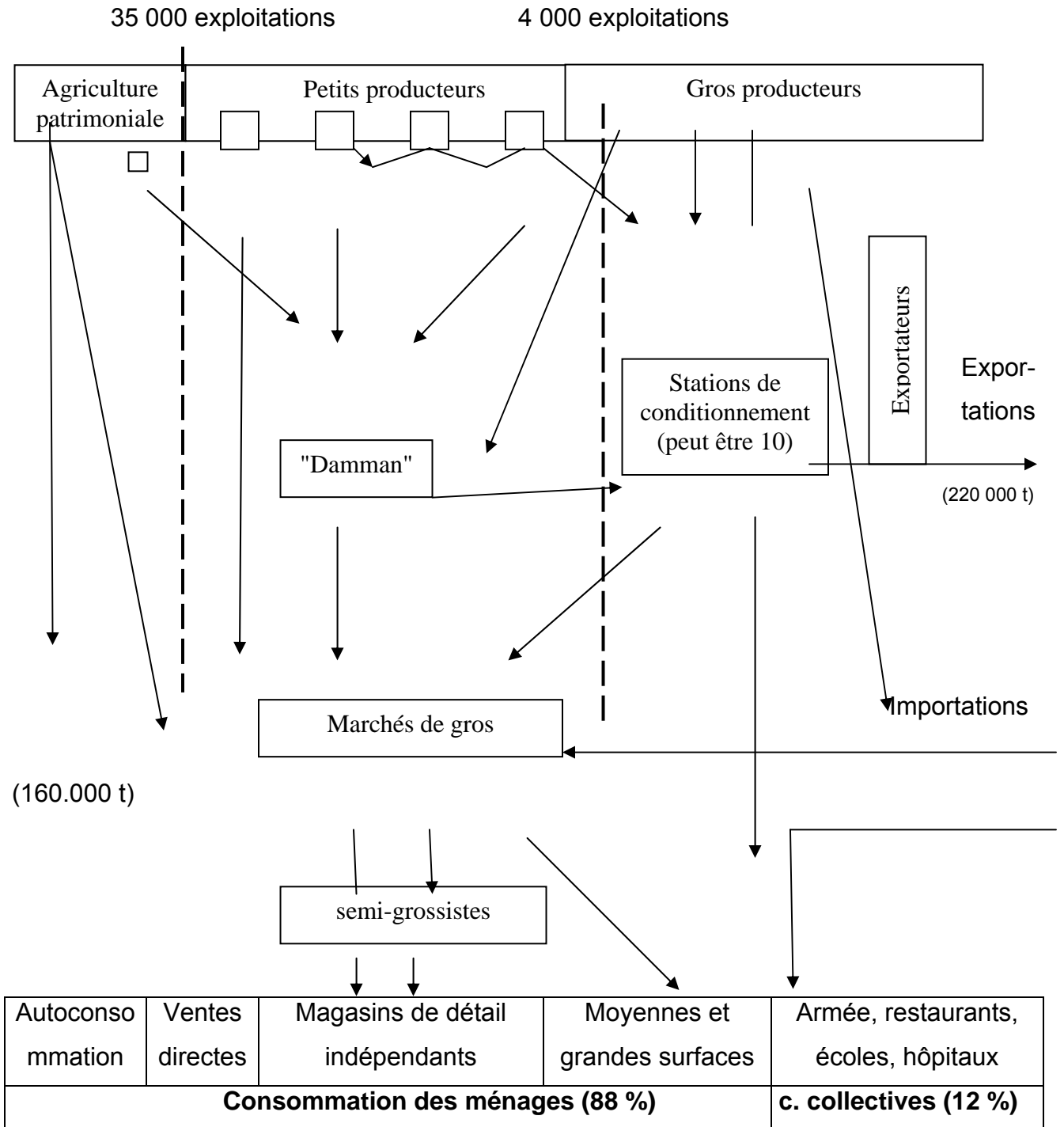
Mais du fait du développement de l'agriculture dans la région, *a contrario* du Liban qui connaissait la guerre civile, puis ensuite en raison de l'expulsion des Palestiniens de certains pays du Golfe après 1991, la situation des exportateurs s'est détériorée.

Le solde commercial des fruits et légumes frais a donc globalement tendance à se détériorer. Il est négatif à l'heure actuelle. Car si on note en 2003, un solde positif pour les fruits (9.3 millions de dollars), les légumes ont un solde négatif (23 millions de dollars). Mais plus que cette détérioration du commerce extérieur, c'est la diminution depuis 1997 des productions de fruits et légumes au Liban qui souligne le fait que ce pays ne profite pas de son potentiel autant qu'il le pourrait. En fait, cette évolution défavorable de la filière des fruits et légumes renvoie aux difficultés structurelles de l'agriculture mais aussi aux difficultés spécifiques de la filière que nous devons aborder maintenant.

## II. Dysfonctionnement de la filière

### II.1. organisation de la filière.

(Production totale = 2 M de tonnes dont 15 à 20% vers la transformation)



Consommation des ménages (1,54 M t) = autoconsommation (0,20 M t) +  
consommation à domicile (1,35 M t)

Consommations collectives = 0,10 M tonnes

Légende: flux de produits

Sources: J-C Montigaud, Beyrouth, juin 2003

La production est assurée par des agriculteurs qui auto consomment l'essentiel de leur production, et des producteurs qui sont tournés vers le marché. Ces producteurs sont de plus ou moins grande taille, celle-ci influençant le mode de commercialisation. En effet, dans le cas des petits producteurs, le transfert de la marchandise se fait souvent par des intermédiaires, les dammans, qui transportent les produits vers le marché de gros ou parfois même assurent la récolte avant de la destiner vers les grossistes. Cet intermédiaire intervient moins quand la taille des exploitations augmente, les producteurs établissant alors directement le transfert vers les marchés de gros où les grossistes se rémunèrent à la commission. Ensuite, ceux-ci vendent leur marchandise à des semi-grossistes qui à leur tour les destinent vers les détaillants. Mais avec la montée en puissance de la grande distribution, les semi-grossistes n'ont plus de rôle, les grossistes étant directement en lien avec les grandes et moyennes surfaces (pour 80% de leur approvisionnement), quand celles-ci ne contractualisent pas directement avec les gros producteurs (15% du volume).

## **II.2. Dysfonctionnements de la filière.**

La filière fruits et légumes n'échappe pas aux contraintes qui pèsent sur les autres secteurs agricoles : faible politique de crédit, concurrence de l'urbanisation qui renchérit le prix de la terre, vulgarisation peu indépendante, etc. Il résulte de tout cela une difficulté d'intensification d'une part, et un renchérissement des coûts d'autre part.

Toutefois, une analyse rapide des fonctions de production et de distribution permet de souligner plus spécifiquement les difficultés qui affectent le secteur

des fruits et légumes tout en mettant en exergue les évolutions probables de la filière.

Comme nous l'avons vu, les producteurs de fruits et légumes sont tournés vers l'autoconsommation, souvent exclusivement, ou vers le marché. Si environ 4000 exploitations produisant des fruits et légumes sont réputées recourir aux techniques agronomiques modernes tout en maîtrisant assez bien les circuits de commercialisation, 30 à 35000 incorporent moins de technologie moderne dans leur suivi cultural. Dans ce panorama, il faut ajouter également les très nombreuses micro exploitations qui auto consomment leur production. Rappelons que 37% des exploitations agricoles au Liban pratiquent cette agriculture patrimoniale. On le voit bien, cet éparpillement de la production ne facilite pas la diffusion de la connaissance. D'autre part, eu égard à cette dispersion de la production qui empêche les économies d'échelle, les investissements sont faibles. Ainsi, le recours à la technologie (nouveaux plants, matériel...) n'est pas systématique, loin s'en faut. En matière de productions fruitières on assiste donc à un vieillissement des vergers et à un décalage croissant avec les goûts des consommateurs.

Si la fonction de production connaît des défaillances, la fonction de commercialisation connaît, elle aussi, de réels dysfonctionnements, en particulier le passage par les marchés de gros. Ce n'est pas le recours en soi à ces marchés qui pose problème. A l'origine favorable au producteur puisque le grossiste est obligé de défendre le prix, le système bute sur la très grande difficulté d'effectuer des contrôles. En effet, les ventes ayant lieu toute la journée, il est impossible pour le producteur (ou pour le damman) d'être présent durant le temps de transaction.

D'autre part, en l'absence d'un standard (les proposés sont quasiment en vrac) un même produit peut-être vendu à des prix différents selon les quantités, le client et l'horaire de la journée. En fait, il n'y a pas un prix de marché mais ouverture d'une période de temps au cours de laquelle on observe, pour un même produit, une succession de prix. Dans ces conditions, le prix n'apporte aucune véritable information à l'agriculteur. En outre, les ventes se font à la

caisse et non au poids, ce qui accroît les risques de fraudes. Enfin, les commissions des grossistes sont assez élastiques.

Cette absence de réglementation spécifique sur les marchés de gros est étonnante alors que, dans tous les pays, l'Etat est intervenu (lourdement) pour imposer la concurrence (règles de gestion, fixation de prix, suppression des barrières à l'entrée, mise en place d'un périmètre de protection, lutte contre la collusion...)

L'absence d'informations par des prix transparents et la perte d'une partie du revenu agricole dans ce goulot d'étranglement que représentent les marchés de gros constituent un problème pour l'investissement et donc pour l'intensification.

Toutefois, on assiste à des réponses organisationnelles qui visent à améliorer le circuit de distribution ou tout au moins la valorisation des produits vendus. L'expérience de la fondation Moawad en est une. En réalisant, entre autres, le conditionnement des fruits et leur conservation, la fondation améliore la qualité des produits ; ceci accroît bien sûr la force de vente des producteurs auprès des différents acheteurs (semi-grossistes, détaillants).

Nous pouvons également citer l'expérience du groupe Daccache green line : quarante producteurs livrent l'exclusivité de leur production au groupe qui, après conditionnement, vend lui-même les produits aux supermarchés, hôtels, hôpitaux ou même à l'étranger. Green line fonctionne de fait comme un « super grossiste » mais sa relation contractuelle avec les producteurs prévient les dérapages que l'on trouve dans les marchés de gros traditionnels. Plus extrême est la tentative de la grande distribution, qui consiste en une contractualisation directe avec les producteurs qui n'ont dès lors plus besoin de passer par les marchés de gros.

### **III. Pistes d'amélioration de la filière**

#### **III.1. Les défis : Produire plus et mieux**

Les défis qui se posent à la filière fruits et légumes libanais sont communs aux autres filières. Il s'agit de produire plus et mieux, au moins pour deux raisons : D'une part, la demande de fruits et légumes va augmenter, eu égard à l'augmentation de la population. Selon une prospective de la FAO, la demande de fruits pourrait augmenter de 53% d'ici 2020, tandis que la consommation de légumes pourrait croître de 60%. D'autre part, la filière fruits et légumes va se trouver dans un environnement concurrentiel évident. La libéralisation des marchés arabes puis, plus tard, les assouplissements dans le régime commercial échanges avec l'Europe vont accroître les pressions sur les acteurs libanais. A ce propos, il est sans doute important de souligner que l'avenir de la filière fruits et légumes se situe sur le marché local et arabe plus que sur le marché européen qui ouvre aujourd'hui ses portes.

Face à ces défis, le renforcement de la position de la filière fruits et légumes passe par des réformes en profondeur. Bien que tous les problèmes (techniques, commerciaux, institutionnels...) soient imbriqués, l'observation des filières dans le temps et dans des pays à niveaux de développement économique différents montre que le problème est avant tout commercial même s'il ne faut pas négliger les problèmes techniques (leur résolution est nécessaire mais pas suffisante). Dans ces conditions, les "fils à tirer", dans un premier temps, pourraient être, notamment, la mise en place d'une classification des produits et d'un système de prix, l'organisation de financements de la filière et la structuration des producteurs.

### **III.2. S'intéresser à la classification des produits :**

Il semble nécessaire de procéder en plusieurs étapes :

1. Standardiser les emballages : ceux-ci doivent être comme en Europe des sous ou des sur multiples de 60-40 cm de façon à pouvoir construire des palettes de 1 m X 1,20 m X 2,15 m ou 1 m X 0,80 X 2,15 m ;
2. Introduire un début de normalisation au niveau des produits : cette fonction est absolument indispensable si l'on veut construire un système de prix tel que les opérateurs puissent faire des comparaisons dans le temps et dans l'espace. Un tel système permet en particulier aux producteurs de se "caler" par rapport aux prix ainsi obtenus et de modifier leurs comportements. En l'absence de ces informations, les producteurs fonctionnent en aveugle et la régulation de la filière ne peut se faire ou plutôt se fait mais au détriment des producteurs. Ceux-ci, découragés, n'investissent plus et sortent du métier s'ils en ont la possibilité. On remarquera que, dans un premier temps, il est possible de faire simple (ce qui est conforme, ce qui ne l'est pas). Il n'est pas, non plus, nécessaire de se lancer sur des normes complexes (la pomme est une norme complexe à cause des variétés, du calibre, du taux de matière sèche, de la fermeté...). On aura donc intérêt à commencer par la tomate par exemple;
3. Qui dit mise en place de normes dit aussi contrôles avec sanctions.

### **III.3. Construire un véritable système de formation de prix**

Si la classification débouche, il est alors possible de s'intéresser sérieusement aux prix. Rappelons que le prix dans les filières agroalimentaires (et en particulier dans les filières fruits et légumes) a deux fonctions : rémunérer le producteur et réguler la filière à court, moyen et à long terme (en effet, c'est le prix qui va inciter le producteur à investir ou pas, à changer éventuellement de spéculations ou à sortir du métier...). Cette notion de prix mérite d'être précisée (voir encadré) :



Prix de première et de deuxième mise en marché :

1. Première mise en marché : opération qui consiste pour un producteur à vendre des produits "brut de cueille" à un acheteur quelconque. Cette opération qui avait lieu en Europe sur les marchés physiques n'a plus cours aujourd'hui. Les prix qui en étaient issus n'avaient qu'une valeur très locale et ne correspondaient pas à la réalité du marché ;
2. Deuxième mise en marché : opération qui désigne la vente d'un produit parfaitement classé entre, d'une part, le stade de l'expédition (producteurs expéditeurs, coopératives, négociants privés) et, d'autre part, le stade de gros (grossistes ou centrales d'achats). Ce prix de deuxième mise en marché est stratégique car il permet aux offreurs mais aussi aux acheteurs de faire des comparaisons dans le temps et dans l'espace. Si de tels prix n'existent pas, les grands acheteurs (pour diminuer le risque) préfèrent acheter ailleurs.

Appliquée aux marchés de gros libanais, cela signifie que les prix, pour être efficaces, devront un jour ou l'autre se rapprocher des prix de deuxième mise en marché puisque c'est là que la régulation a lieu. Ceci nécessite non pas la disparition des marchés de gros mais leur évolution. Il faut revoir leur fonctionnement : imposer un minimum de règles pour faire respecter la concurrence et lutter contre les ententes, revoir les conditions d'entrée afin d'augmenter le nombre d'opérateurs<sup>1</sup>, généraliser la réfrigération pour la resserre (stock de très faible durée), instaurer un service de diffusion de type SNM<sup>2</sup>, introduire la logistique avec la palettisation et l'utilisation de quais de chargement et profiter du goulot d'étranglement que constituent ces marchés pour véritablement lancer la normalisation (si les grossistes exigent la normalisation auprès des producteurs, celle-ci a de grandes chances de réussir). De ce point de vue, pourquoi ne pas profiter des projets de transfert des marchés de gros de la Cité Sportive et de Sin El Fil pour bâtir un grand marché à Beyrouth ?

---

<sup>1</sup> Pour donner un ordre d'idées, il en coûte 202 € par trimestre à un producteur ou à une coopérative pour vendre ses produits (en enceinte fermée) sur le marché de gros de Montpellier.

<sup>2</sup> SNM : Service des Nouvelles des Marchés, rattaché au Ministère français de l'Agriculture, chargé de la collecte des prix et des quantités et de leur diffusion en France et en Europe.

### **III.4. Mettre en place des financements**

Dans tous les cas, ces solutions ne sont envisageables que si les opérateurs participent au financement des actions envisagées tout au long de la filière (dans tous les pays, cela s'est passé ainsi!) et acceptent de fournir des informations. Il faut donner pour recevoir un peu plus. Différentes techniques sont possibles :

1. Recours à la fiscalité : l'Etat prélève un certain pourcentage assis sur les superficies et les types de cultures lesquelles sommes sont reversées auprès de chambres d'agriculture ou de divers instituts de développement;
2. Utilisation de taxes parafiscales : il ne s'agit en aucun cas d'impôts mais d'un prélèvement effectué lors d'une transaction (importations, achats de plants, livraisons aux centres de conditionnement...) lequel va être affecté à un objectif bien précis (vulgarisation, recherches de terrain, actions de commercialisation...);
3. Dans tous les cas, il est indispensable de disposer d'un organisme capable de gérer les dossiers et de contrôler au sein du secteur agricole l'application des mesures de politique agricole. Ce rôle peut être assuré par IDAL qui gère pour l'instant le programme Export Plus mais aussi par les chambres de commerce, d'industrie et d'agriculture à condition que les agriculteurs puissent adhérer aux chambres et, bien sûr, par le Ministère de l'Agriculture, en particulier par l'IRAL pour les aspects techniques.

### **III.4. Regrouper les producteurs**

Sous forme de coopératives ou autres formules de façon à ce que ces formes d'organisation débouchent non seulement sur la production mais aussi et surtout sur la mise en marché des produits.

### **III.5. Autres Actions :**

Cibler, bien sûr, certains points-clefs tout au long de la filière dont on sait que les résultats ne seront pas immédiats mais dont la résolution est indispensable :

1. S'interresser au problème variétal : ceci suppose l'intervention de l'Etat ou le libre accès aux entreprises spécialisées avec adhésion à l'UPOV (Union Internationale pour la protection des obtentions végétales) ;
2. Rattraper le retard au niveau des techniques culturales : la conduite du verger (la taille notamment), les traitements (des doses moins fortes de façon à se rapprocher des techniques respectueuses de l'environnement), l'alimentation en eau...et, pour cela, faire de la formation ;
3. Mettre en place un minimum d'outils au niveau de la connaissance des coûts de production (centres de gestion) et des marchés (panels de consommateurs, études des marchés à l'étranger, repérages des principaux concurrents...) ;
4. Accorder un intérêt tout particulier au crédit et à la vulgarisation.

# L'OLIVIER

## I. Situation générale de l'olivier dans le monde

L'olivier connaît une extension progressive à travers le monde. Pour la production d'olives, les pays méditerranéens restent prédominants avec plus de 95% de la production d'huile d'olive et avec environ 90% de sa consommation. Des variétés et des pratiques adaptées à une culture intensive à productivité élevée, commencent à prendre place. La production mondiale des huiles d'olives connaît des grandes variations et se situe en moyenne aux environs de deux millions de tonnes. Le niveau de la production a évolué en moyenne de 2,2% par année pendant les deux dernières décennies, alors que la consommation connaît un taux d'évolution légèrement moins important (1,7% par année). Cette tendance, si elle se confirme, risque d'amplifier le déséquilibre entre l'offre et la demande.

## II. L'olivier au Liban

L'oléiculture libanaise repose sur une dizaine de variétés, plus de 110 000 oléiculteurs et presque 200 000 parcelles et le verger oléicole se compose d'environ 12 millions d'arbres repartis sur 55 000 ha. Le nombre de plants d'oliviers plantés annuellement est estimé à 500 000

### **Superficie : En progression**

Les oliviers au Liban sont principalement situés sur les collines voisines de la zone littorale entre quelques mètres et 850 m d'altitude. Ils sont plantés le plus souvent dans des sols profonds et alcalins dans le Nord et dans des sols bruns

caillouteux dans le sud. La superficie de l'oliveraie au Liban a connu une grande expansion en passant d'environ 30 000 Ha en 1980 à 57 000 ha en 2002 (une progression annuelle moyenne de 3%). Le Liban Nord accapare 40% de la superficie destinée à l'olivier, le Sud (y compris Nabatiyé) 39%, le Mont Liban 15%, et la Béqaa seulement 6%.

### **Production : en dent de scie**

Le niveau de la production oscille d'une façon très marquée en fonction des conditions climatiques, il a atteint à peine 30 000 T en 1998 et a culminé à 190 000 T en 2000. Il est important de relever que le rendement à l'hectare connaît de grandes variations dues principalement aux conditions climatiques, au phénomène de l'alternance et aux techniques culturales, notamment au niveau de la récolte (Rupture des rameaux par gaulage).

### **Une Oléiculture majoritaire**

En 2002, la part de la valeur de la production de l'olivier représente presque 20% de la valeur de la production agricole végétale et 15% de l'ensemble de la valeur de la production agricole. 56 % des exploitations agricoles pratiquent l'oléiculture à titre d'activité principale ou secondaire. Ce ratio atteint 82 % à Nabatiyé, et 71% au Sud. La SAU consacrée à l'olivier représente 21 % de l'ensemble de la SAU au Liban. Ce ratio oscille entre 30 et 33% au Liban-Sud, Mont Liban et Liban Nord et culmine à 45% à Nabatiyé et ne présente que 3% à la Beqaa.

### **Un Verger vieillissant**

Il y a une progression remarquable du verger oléicole. En effet, 16% des oliviers ont moins de 10 ans. Plus de 36% des oliviers ont plus de 50 ans, et comme la production d'un olivier commence à fléchir généralement à partir de 70 ans, il y a lieu d'accorder un intérêt tout particulier au rajeunissement de certains vergers et particulièrement au Mont Liban et au Liban Nord où ce pourcentage est de l'ordre de 50%.

### **La Prédominance des petites parcelles**

Le verger oléicole se répartit sur presque 200 000 parcelles, soit 40% des parcelles agricoles libanaises. La taille moyenne des parcelles oléicoles est 2,7 dounoums. La petite taille des parcelles et le morcellement des exploitations qui s'accroît par les subdivisions successives des parcelles, constituent les principales entraves au développement du secteur. Cette tendance est plus marquée au niveau de l'oléiculture qui reste la culture la plus adaptée « peu exigeante » pour conserver un attachement à l'espace rural et pour occuper des parcelles, de plus en plus minuscules.

### **III. Les pratiques culturales : une tradition stagnante**

L'olivier est peu exigeant, il est généralement planté dans des terres marginales et dans des sols pauvres où il serait difficile d'adopter la plantation d'autres espèces, ce qui lui confère une valeur écologique toute particulière. Il est bien entendu, que la culture de l'olivier ne peut être rentable économiquement que si on arrive à obtenir un rendement consistant avec des drupes de qualité et des pratiques culturales confirmées.

### **IV. La transformation des olives**

#### **La préparation des olives de table**

Selon le niveau de la production annuelle, la part des olives récoltées destinée aux olives de table varie entre 20% et 33%. La préparation des olives de table se fait généralement au niveau familial ou d'unités à caractère artisanal. Les unités de l'industrie agro-alimentaire s'adonnent peu à cette activité. Il est à signaler aussi que les oléiculteurs ont tendance à privilégier la préparation des olives de table, du fait que le problème de commercialisation se pose avec beaucoup moins d'acuité que pour les huiles d'olive.

## **L'extraction de l'huile d'olive**

Les variétés traditionnelles sont en général, plus adaptées à la production des huiles (sauf la variété Chami), et elles permettent d'extraire de 20 à 25% de leur poids, en huile d'olive. Les nouvelles variétés importées notamment d'Espagne et d'Italie permettent d'obtenir un pourcentage en huile plus élevé.

Environ 400 pressoirs sont opérationnels au Liban dont 75% sont des unités traditionnelles, seulement une centaine d'unités, utilise des technologies modernes (lignes continues automatiques ou semi-automatiques). Le coût de la trituration varie entre 7% et 10% de la quantité d'huile produite, le paiement se fait généralement en nature.

Plusieurs facteurs, hormis les variétés et les pratiques culturelles, sont déterminants de la qualité de l'huile d'olive libanaise. Ces facteurs s'étendent de la cueillette de l'olive à la conservation de l'huile.

- La cueillette : le gaulage cause des contusions qui favorisent la fermentation.
- Le triage : une première sélection est destinée aux olives de table, seules les olives de seconde qualité sont destinées aux pressoirs.
- La conservation des olives : l'utilisation des sacs en plastique et le délai entre la cueillette et le pressage et le stockage des olives au niveau du pressoir engendrent une fermentation et une augmentation du taux d'acidité
- Le lavage des olives : les huileries traditionnelles ne procèdent pas au lavage des olives.
- Le lavage des scourtins : il n'est pas effectué de façon systématique, après chaque pressage, ce qui altère les saveurs, intensifie la couleur et augmente l'acidité.
- La température de la pâte des olives : Le manque de contrôle et d'entretien du système de chauffage utilisé pour diminuer la viscosité de la pâte d'olive et pour faciliter ainsi la séparation entre l'huile et l'eau de végétation entraîne une augmentation de la chaleur au delà du seuil toléré.

Ceci fait tourner la couleur de l'huile vers le rouge et augmente son taux d'acidité.

- La conservation de l'huile : la conservation doit se faire dans les lieux sombres et non humides et à une température ne dépassant pas les 15°. Les excès de chaleur à partir du mois d'avril, entraînent une oxydation de l'huile.

La notion de qualité diffère d'une culture à une autre. Le consommateur libanais et à travers lui, le marché libanais a une préférence pour les huiles d'olives pressées au niveau des pressoirs traditionnels qui ont une texture dense, légèrement trouble et de couleur jaunâtre. Le marché européen et/ou international, conformément aux normes internationales, a une préférence pour une huile plutôt limpide et plus verte.

Devant l'absence d'une structure habilitée à certifier et à octroyer un label de qualité et à assurer le contrôle de la conformité avec les normes, le consommateur libanais reste sceptique et peu confiant quant aux labels et aux inscriptions précisées sur les étiquetages.

Le raffinage prend en charge les huiles d'olive non comestibles et/ou qui se sont dégradées et dont le taux d'acidité dépasse le seuil de 3,3% et/ou l'indice de peroxyde dépasse 20, ainsi que les huiles de grignons d'olive .Au Liban, les traitements des grignons d'olive et des margines ainsi que le raffinage restent problématiques. La valorisation des sous-produits de la trituration des olives reste très limitée occasionnant un manque à gagner pour la filière oléicole, et provoquant une pollution excessive.

## **V. La compétitivité de la production libanaise**

La production libanaise d'olives de table et d'huile d'olives, se trouve confrontée en premier lieu à la concurrence des produits en provenance de la Syrie, d'une façon formelle ou informelle, et se heurte aussi à l'absence de normalisation et de contrôle de qualité de l'ensemble des productions se trouvant sur le marché libanais. Cet état de fait engendre plusieurs réactions.



## **Au niveau du producteur et du transformateur**

Du fait que la qualité n'est pas payante sur le marché, le producteur cherche à vendre la meilleure partie de sa production à des particuliers à des prix relativement élevés, et la partie restante, souvent stockée pendant quelques mois, est écoulee sur le marché à des prix généralement inférieurs aux coûts effectifs de la production. Les unités de transformation sont de dimensions réduites et se font payer généralement en nature. La production se compose en général du tout venant. L'attitude du transformateur est comparable à celle du producteur et reste confrontée à un marché peu lucratif où la prise en considération de la qualité n'est pas une chose aisée.

## **Au niveau du consommateur.**

Le nombre important des agriculteurs s'adonnant à l'oléiculture s'élève à 110 000. L'autoconsommation par les ménages et les familles de ces exploitants des huiles d'olives produites, représente un volume assez consistant qui est de l'ordre de 4 000 T. Devant les incertitudes qui pèsent sur la qualité, beaucoup de particuliers préfèrent acquérir leurs huiles auprès des producteurs directement et plus particulièrement dans la région d'origine du consommateur.

## **La compétitivité et les coûts de production.**

Les coûts de la production des olives au Liban, constituent un handicap majeur pour la compétitivité des produits oléicoles libanais. Il est évident que l'ouverture des marchés et les accords de libéralisation des échanges vont tirer les prix pratiqués sur le marché libanais vers le bas, à moins que la production libanaise se dote d'une image, d'une spécificité et donc aussi d'une qualité reconnue qui peuvent lui permettre de se placer sur le marché national et international à des prix élevés.

## **VI. Contraintes et atouts de la culture de l'olivier**

Les faits marquants qui se dégagent de ce qui précède sont comme suit:

- La consommation mondiale des huiles d'olive et des olives de table connaît une progression remarquable et particulièrement pour les produits de qualité.
- Les oliveraies bien traitées et bien gérées peuvent atteindre un rendement appréciable qui peut avoisiner les 10 T/ha.
- La culture de l'olivier a un intérêt écologique et environnemental et plus particulièrement par l'utilisation des techniques culturales traditionnelles améliorées.
- le message technique qui permet d'améliorer le devenir de cette culture n'est pas véhiculé d'une façon cohérente. Le problème se pose au niveau des émetteurs (recherche, vulgarisation, formation et conseil) et au niveau des exploitants (désintéressés, non disponibles et non organisés).
- Les variétés locales ont montré leur adaptation et leur potentiel, la sélection du matériel de propagation, voir même sa certification devient nécessaire. Certains arbres des variétés locales (baladi ou souri) permettent d'obtenir, dans des conditions favorables, plus de 60 kg/arbre.
- L'eau pluviale constitue, en général, l'unique apport hydrique des oliveraies libanaises. Ceci constitue un handicap en cas de faible pluviosité ou d'une mauvaise répartition des pluies. Des incitations et des encouragements doivent être accordés pour le développement des irrigations de complément.

## **VII. Tendances de l'offre et de la demande**

Si on prend en considération, les habitudes culinaires libanaises, le niveau de consommation assez élevé dans les pays ayant des habitudes culinaires comparables et le niveau de revenu, on peut estimer que le niveau de la consommation par habitant aura tendance à augmenter d'une façon significative

dans les années à venir. Par ailleurs, l'olivier connaît une expansion remarquable dans plusieurs pays du Sud de la méditerranée et de ce fait l'offre en olive et huile d'olive aura tendance à connaître une progression significative.

### **Perspectives d'avenir au niveau de l'offre :**

Plus de 500 000 plants sont plantés chaque année au Liban. La superficie plantée en olivier est passée de 52 000 hectares en 1998 à environ 57 000 ha en 2002. (Soit une progression moyenne de 2 % par année). Le développement en cours, particulièrement par le biais de la coopération internationale et des ONG, laisse présager d'une amélioration significative des rendements.

### **Perspectives d'avenir au niveau de la demande :**

La consommation nationale est estimée en moyenne à environ 16 500 T d'huile d'olive et 20 000 T d'olive de table. Avec l'hypothèse d'une évolution démographique annuelle de 1% et une évolution de la consommation moyenne par habitant de l'ordre de 1,5% par an, le niveau de la consommation en huile d'olive sera de l'ordre de 19 200 T en 2010 et atteindra 22 200 T en 2020.

### **Un déséquilibre grandissant entre l'offre et la demande :**

Les évolutions prévisibles de l'offre et de la demande montrent un surplus de la production qui atteindra 45% en 2020 et 35% en 2010 il atteint actuellement environ 20%. Le Liban se trouve dans l'obligation de développer ses exportations et, pour ce faire, il est impératif de normaliser et d'améliorer la qualité de sa production.

## **VIII. Pour une stratégie de développement de l'olivier**

L'analyse de la filière oléicole a permis de mettre en exergue les problèmes et les entraves qui handicapent l'ensemble de ses maillons, et ceci depuis le choix des plants d'olivier, jusqu'à la commercialisation des produits, sans oublier pour autant, les activités de recherche, d'encadrement et de mise à disposition d'intrants et de matériel végétal. Ces entraves empêchent le développement des investissements qui sont nécessaires pour améliorer la compétitivité et l'efficacité de la filière. L'évolution et les potentialités du secteur, l'intérêt économique, social et environnemental qu'il présente, militent pour la mise en œuvre urgente d'un certain nombre d'actions.

### **VIII.1. Au niveau institutionnel :**

Plusieurs intervenants sont actifs au niveau de la filière oléicole. (Administrations, institutions publiques, institutions privées et professionnelles, la coopération internationale,..).

#### **a. Planification et coordination :**

Le ministère de l'agriculture, a un rôle catalyseur à jouer en renforçant sa fonction planificatrice et en veillant à coordonner entre les différents acteurs et en créant une synergie entre leurs différentes actions (recherches, développement de cultivars, vulgarisation, formation, constitution de coopératives et de structures professionnelles, qualité et contrôle de qualité, conditionnement, transformation, commercialisation, exportation,...). C'est dans ce contexte, que le ministère doit mettre en place une cellule spécialisée, et un comité national de l'oléiculture.

#### **b. Les principales actions du ministère**

Les principaux objectifs escomptés par l'ensemble des actions sont (i) améliorer les rendements, (ii) réduire les coûts et (iii) améliorer la qualité. Pour ce faire, le ministère de l'agriculture doit entreprendre plusieurs actions en parallèle:

- **Au niveau organisationnel :**

1. Renforcer et soutenir des structures professionnelles.
2. Encourager la création de coopératives oléicoles pour pallier au morcellement et à l'indisponibilité des exploitants, pour permettre des améliorations des pratiques culturales et mieux valoriser les productions.
3. Encourager la création d'une association nationale des producteurs avec ses ramifications au niveau des zones oléicoles. Cette structure pourrait coordonner ses activités avec les structures représentatives des transformateurs (pressoirs et industriel), des commerçants (marché local, exportation et importation) et les structures institutionnelles (administration, recherche, laboratoires acrididés...).

- **Au niveau de la recherche :**

1. Renforcement de la recherche agronomique (oliveraie traditionnelle et oliveraie intensive), et coordination entre les différentes entités chargées de la recherche.
2. Développement des activités de la recherche qui doivent concentrer leurs efforts sur les aspects suivants :
  - Taille et mécanisation de la cueillette
  - Traitement des maladies des oliviers et le suivi
  - La lutte intégrée et la multiplication des ennemis naturels
  - La culture d'olivier biologique (protocoles, de normes et certification).
3. Production de plants sélectionnés et délimitation et conservation de parcelles comportant des spécimens sélectionnés (parc à bois).
4. Création d'oliveraies modèles (Nord, Sud, Mont Liban, Beqaa), en les faisant suivre par les services de recherche.
5. Encourager les travaux de recherche et les activités permettant le traitement et l'utilisation efficiente des grignons d'olive et des margines.

- **Au niveau de la vulgarisation et de la formation :**
  1. Développement et harmonisation des actions de vulgarisation qui doivent couvrir toute la profondeur de la filière oléicole depuis le choix du cultivar jusqu'à la commercialisation. En effet, les actions de vulgarisation doivent couvrir l'ensemble des volets et principalement le choix de cultivars, la taille, la fertilisation, l'irrigation, la lutte intégrée, la culture biologique, la planification des opérations agricoles et de cueillette, les transformations des olives de table, et les activités liées à trituration et à la conservation des huiles d'olive.
  2. Mise en place de cycles de formation de courte durée au profit des responsables des coopératives oléicoles et des techniciens qui opèrent dans les différentes régions oléicoles permettant ainsi de véhiculer des messages techniques, réglementaires, commerciaux et organisationnels relatifs au secteur.
  3. Mise en place avec les autorités locales et les structures professionnelles régionales des plans de traitement phytosanitaire d'ensemble, pour éviter la propagation des maladies et des infections, et pour instaurer la logique de la lutte intégrée et de l'agriculture biologique.
  
- **Au niveau de la normalisation et du contrôle de qualité :**
  1. Création d'une structure de certification et de classification des huiles d'olive avec un panel de dégustation et un laboratoire chimique accrédité au niveau international.
  2. Instaurer une réglementation qui régit les activités des pressoirs traditionnels et des huileries et assurer leurs suivis et leurs contrôles en collaboration avec le ministère de l'industrie et les autorités locales.
  3. Œuvrer pour la mise en place d'un système de certification et de contrôle permettant de donner une image cohérente et correcte des produits oléicoles au niveau national et au niveau international, et mener des actions publicitaires pour éclairer le consommateur libanais. Une image

réelle et cohérente est nécessaire pour mieux représenter et défendre les produits au niveau du marché national et aussi international.

- **Au niveau des incitations et des encouragements à l'investissement :**

Instaurer un système d'encouragement et d'incitation pour le développement des investissements dans le domaine oléicole et plus particulièrement au niveau :

- Rajeunissement des oliveraies et le développement de cultivars sélectionnés.
- Introduction de l'irrigation d'appoint.
- Développement de la lutte intégrée et de l'agriculture biologique de l'olivier.
- Mécanisation de la cueillette.
- Amélioration des pressoirs.
- Acquisition des moyens de stockage et de conditionnement.

## **VIII.2. Au niveau réglementaire :**

1. Instaurer les règles et les normes de certification des plants d'olivier. Ainsi que celles régissant les pépinières.
2. Instaurer une réglementation qui régit les activités des pressoirs traditionnels, et qui régit la création des nouvelles unités de transformation.
3. Œuvrer pour l'instauration d'une appellation d'origine contrôlée au niveau des principales zones oléicoles.

# PLANTES AROMATIQUES ET MEDICINALES

## I. Généralités

De nos jours entre 20.000 et 25.000 plantes sont utilisées dans la pharmacopée humaine. 75% des médicaments ont une origine végétale et 25% d'entre eux contiennent au moins une molécule active d'origine végétale.

Les extractions de différents produits se font sous différentes formes dont les plus importantes sont : les tisanes, la gélule de la plante, suspensions intégrales de plantes fraîches, les teintures mères, les macérats glycérinés, et les huiles essentielles.

Les grands types des plantes aromatiques et médicinales utiles à l'homme peuvent être définis par leur principal usage. On peut citer: Plantes pour tisanes boissons hygiéniques et d'agrément , Plantes à usages cosmétiques, Plantes à usages aromatiques et condimentaires, Plantes à usages alimentaires, Plantes à usages industriels, et Plantes médicinales

### **I.1. Les plantes aromatiques et médicinales (PAM) dans le monde**

La reconnaissance de la valeur clinique, pharmaceutique et économique des médicaments à base de plantes, continue de croître, bien que celle-ci varie fortement selon les pays. Les contrôles législatifs relatifs aux plantes médicinales n'ont pas évolué autour d'un modèle de contrôle structuré. Chaque pays définit de différentes manières les plantes médicinales simples ainsi que les produits qui en sont tirés. Ainsi, ils ont adopté plusieurs approches pour l'octroi de licences, la préparation, la fabrication et la commercialisation en vue d'assurer leur innocuité, leur qualité et leur efficacité.



La croissance de l'industrie pharmaceutique et le développement incessant de nouveaux produits médicaux synthétiques et biologiques plus efficaces n'ont pas réduit l'importance de l'utilisation des plantes médicinales. Au contraire, la croissance démographique dans le monde en développement et l'intérêt croissant manifesté au niveau des nations industrialisées ont considérablement augmenté la demande spécifique aux plantes aromatiques et médicinales et à leurs produits dérivés.

Les réglementations relatives à l'évaluation de la qualité, de l'innocuité et de l'efficacité des plantes médicinales dans certains pays (Etats-Unis, Japon, Chine, Union Européenne,...) et les activités de l'OMS en vue d'appuyer la préparation de lignes directrices types ont contribué à renforcer la reconnaissance du rôle que les plantes médicinales jouent dans les soins de santé. L'utilisation des remèdes à base de plantes connaît dernièrement un engouement sans précédent. Les gens sont de plus en plus à la recherche de médicaments "naturels" et il semblerait même que les cosmétiques et les produits d'entretien à base de plantes soient aujourd'hui de plus en plus utilisés.

## **I.2. Utilisation des PAM en Europe**

Le commerce mondial des plantes aromatiques et médicinales (matériel végétal) est évalué à près de 0.5 millions de tonnes pour une valeur qui avoisine 1.5 milliards de dollars. Cinq pays européens font partie des 12 plus grands pays **importateurs** au monde de plantes aromatiques et médicinales: l'Allemagne, l'Espagne, la France, l'Italie et le Royaume-Uni. L'Europe, dans son ensemble, joue un rôle prépondérant dans le commerce international de ces plantes, le quart des importations annuelles du monde entier lui revenant. Au cours des dernières années, l'Europe a importé annuellement, en moyenne, 120.000 tonnes de plantes médicinales et aromatiques provenant de plus de 120 pays différents.

Trois pays européens se classent également parmi les 12 plus grands pays **exportateurs** de plantes médicinales et aromatiques, l'Allemagne, la Bulgarie et la Pologne. En Europe, on utilise au moins 2000 taxons végétaux médicinaux et

aromatiques sur une base commerciale. Les deux tiers de ces taxons, sont des espèces natives d'Europe.

Parmi les espèces de plantes européennes qui font l'objet d'un commerce, 90% au moins sont encore récoltées dans la nature. Le volume global de matériel végétal récolté, chaque année, dans la nature, serait de l'ordre de 30 000 tonnes. Au sein de l'Union Européenne (UE), la superficie totale de plantes médicinales et aromatiques cultivées est de l'ordre de 70 000 hectares.

## **II. Les PAM au Liban : Atouts et contraintes**

### **II.1. Etat des lieux au Liban**

Le Liban est riche en plantes aromatiques et médicinales **endémiques**. Les plantes médicinales recensées au Liban sont au nombre de 236 espèces. Certaines sont abondantes mais d'autres sont rares et menacées de disparition. Vu les conditions écologiques du pays, en comparaison avec les mêmes espèces produites dans les pays voisins, les PAM originaires du Liban se distinguent par leur haute teneur en essences. Le Liban se caractérise par une expérience et une tradition remarquables au niveau de la transformation et de l'utilisation des plantes aromatiques et médicinales. Malheureusement, ce savoir-faire n'a pas connu une évolution adéquate pouvant contribuer à la diversification des sources de revenus et à la création d'emploi au niveau du monde rural.

Peu d'efforts ont été déployés pour le développement de la production intensive (culture) afin de répondre à une demande locale grandissante générée par l'engouement sans précédent pour l'utilisation des remèdes et des produits cosmétiques à base de PAM, et par la multiplication de centres de phytothérapie et d'aromathérapie.

Au Liban, une pression importante se manifeste sur les écosystèmes du littoral et de la montagne. Des actions urgentes doivent être menées pour freiner la détérioration des ressources biologiques et naturelles et réglementer la cueillette sauvage.

## **II.2. Inventaire des utilisations des PAM au Liban**

Au Liban, les informations relatives à la production, à la transformation et à la commercialisation des plantes aromatiques et médicinales sont insuffisantes.

### **a- Les principaux opérateurs**

Les principaux opérateurs de la filière PAM sont : les associations et les coopératives mises en place dans le cadre du développement rural et qui s'intéressent à la collecte et à la distillation des plantes aromatiques, ainsi que certaines unités de transformation de taille très modeste qui assurent leur transformation dont les principales sont : **Ibn Sina** (Avicenna): Société de production des extraits naturels de plantes aromatiques et médicinales, située en Angleterre et qui importe la plupart des herbes du Liban, **Institut Britannique d'Homéopathie** (British Institute of Homeopathy), **LongLife** (Dr N. Imaz), **Société ZEIN**, **Distillerie Libano Française** (Jiita). Cette dernière, achète les plantes sauvages collectées et les distille pour élaborer les huiles essentielles. Ces huiles sont destinées à l'exportation. Les Principales plantes collectées et distillées sont les thym sauvages, la sauge, les roses (JOURI), les fleurs d'orangers...

Les principales associations, ONG et coopératives actives dans le domaine PAM sont : **Y.M.C.A**, **Africa' 70**, **WRF** (World Réhabilitation Fund), Coopérative Beit Baladi (Deir Al Ahmar - Union de 15 coopératives agricoles, dont le but principal est la commercialisation des produits agricoles parmi lesquels on retrouve les plantes aromatiques et médicinales : tisanes, camomilles, senna, tilleul,..., la plupart des herbes sont importées car le coût de collecte est beaucoup plus élevé que celui des importations). D'autres coopératives opèrent dans le domaine de la transformation et de la commercialisation de produits de leur terroir tels que l'eau de roses, l'eau de fleurs d'orangers et d'autres extraits, il s'agit principalement des coopératives suivantes : du développement (Jizzine), de Aarsal, de Chtoura, de Chmistar.

### **b- Cas particulier de la Rose de Damas**

Les huiles essentielles des fleurs (huiles concrètes et absolues...) constituent un marché à part entière. La production mondiale de l'huile essentielle de rose est de l'ordre de 20 Tonnes, dont la Turquie est le plus important producteur. A ce niveau, il est important de mentionner que cette production a une très haute valeur ajoutée et les prix d'un Kg d'huile essentielle peut atteindre des niveaux élevés pouvant dépasser les 20.000 \$/Kg.

La culture du rosier odorant (Ward Jouri) est une activité traditionnelle au Liban qui couvre actuellement une centaine d'hectares localisée principalement à Chmistar et à Ksarnaba.

Cette superficie n'a pas connu une évolution remarquable durant les dix dernières années. Ceci s'explique, d'une part par l'étroitesse du marché local et la concurrence des productions des pays voisins surtout celle provenant de la Turquie, et d'autre part par la non évolution de la transformation artisanale (eau de rose) vers des industries plus développées, génératrices de valeurs ajoutées (production des huiles essentielles et d'autres extraits). Au Liban, la production moyenne de pétales de roses par dounoum varie entre 400 et 800 Kg selon les techniques utilisées (cultures irriguées ou en sec). Le coût de la production est de l'ordre de 750 L.L / Kg. Le prix de vente est de l'ordre de 3000 L.L /Kg, ce qui donne à cette culture une rentabilité appréciable.

### **II.3. Aspect législatif**

Sans l'existence d'un cadre légal cohérent et respecté, le développement efficient de cette filière reste une utopie. La législation au Liban accuse un déficit pour certains aspects. Des principales lois concernant la filière PAM directement ou indirectement concernent : la protection de l'environnement en conservant la biodiversité, la conservation et la protection des forêts de cèdres, Junipères et autres.

Au niveau de la transformation des plantes aromatiques et médicinales, le ministère de la santé a émis plusieurs lois dont un article qui interdit toute transformation et vente des extraits de plantes aromatiques et médicinales ou autres produits manufacturés de ces plantes par autres que des pharmaciens ou autres personnes spécialisées sans autorisation préalable. Alors que la commercialisation des plantes aromatiques et médicinales à l'état brut est permise. De même, le ministère de l'agriculture a déterminé un calendrier spécifique à la cueillette de certaines espèces aromatiques et médicinales.

Le développement des investissements au niveau de la filière des PAM, est tributaire du cadre légal et législatif qui régit le fonctionnement des différentes activités de cette filière. Dans ce cadre, il devient impératif de reconsidérer ou de mettre en place, un dispositif légal qui couvre les aspects suivants : la collecte des plantes, les analyses et les tests scientifiques de laboratoires, les transformations, la promotion et la vente des produits naturels, la protection des brevets d'invention.

#### **II.4. Importations et exportations des PAM**

Au Liban, et selon les statistiques relatives au commerce extérieur de l'année 2003, la valeur totale des importations des **herbes et épices** a atteint 41.6 milliards L.L alors que celle des huiles essentielles et des résinoides a atteint 123.9 milliards L.L (des fluctuations inter annuelles importantes sont relevées au niveau de la valeur des importations des herbes et épices : - 67% en 2002 et + 3% en 2003). Les principaux pays qui exportent des herbes et épices vers le marché libanais sont: Brésil, Sri Lanka, Egypte, Syrie et Argentine.

Les exportations libanaises des herbes et épices ont connu une évolution consistante d'environ 60% entre 2000 et 2003. En 2003, la valeur des exportations des herbes et épices a atteint presque 8.7 milliards L.L. Les principaux pays importateurs du Liban sont : Etats-Unis (14%), Syrie (8%), Allemagne (8%), Canada (7%), Emirats Arabes Unis (6%), Qatar (5%), Espagne (4%), Côte d'Ivoire (3%).

Il est à relever que la quasi-totalité des exportations libanaises est constituée de produits réexportés en nature ou après transformation (café, thé, cumin, condiments...). L'une des principales exportations pouvant être en partie d'origine de la production locale est le thym dont le volume d'exportation s'élève à 153 tonnes et la valeur à 190.7 millions L.L.

## **II.5. Activités de la recherche au Liban**

Le développement de cette filière est tributaire de sa capacité à franchir le palier technologique et logistique qui freine son évolution. Les activités de la recherche agronomique constituent à cet égard le principal catalyseur permettant de passer de la logique artisanale à une logique technologique et industrielle.

L'Institut de la Recherche Agronomique Libanais (IRAL) a entrepris des travaux spécifiques à certaines plantes médicinales libanaises comme le thym, la sauge, la lavande, le romarin, la mauve, la nigelle et autres... Ces travaux, ont surtout permis de faire des essais sur l'activité biologique des huiles essentielles de ces plantes, sur la culture de la plante dans un sol approprié et in vitro, dans le but de sa conservation et de sa domestication.

Par ailleurs, l'université américaine (AUB), à travers une multitude de projets concernant les plantes aromatiques et médicinales, a effectué des études sur la composition et sur les effets d'une centaine de plantes endémiques. Ces projets visent aussi à faire des essais biologiques de différents extraits de plantes afin d'étudier les possibilités de leur valorisation aussi bien sur le marché national qu'international.

## **III. Perspectives de développement**

L'impact du développement de la filière PAM sur les économies locales peut être important en permettant aux populations villageoises d'avoir des revenus acceptables et durables. Au Liban plusieurs zones peuvent être concernées par

ce développement, d'autant plus que la diversité du relief libanais permet de produire une multitude de plantes en fonction de l'altitude:

Dans les Montagnes: Pins, Cyprès, Junipères, Rose de Damas, Iris, Lavande d'altitude, Thym, Origan, Myrte, Menthe, Sauge, Romarin...

Dans les Zones littorales : Palma rosa, Lemon grass, Gèranium rosat, Bigaradier, Pamplemousse

Le Liban recèle plusieurs atouts qui peuvent être à la base du développement de la "filère PAM", il s'agit principalement de :

- L'écologie générale du Liban, les conditions climatiques et édaphiques favorables à la production de produits PAM riches en principes actifs.
- Des études récentes et d'autres plus anciennes montrent que le Liban possède une flore importante et particulièrement intéressante en la matière.
- Le Liban a un passé de producteur en liaison directe avec les marchés de Grasses (avant 1939) et actuellement subsiste des productions traditionnelles dont l'utilisation est un élément important du paysage culturel libanais et constitue aussi une partie du ciment culturel qui lie la diaspora libanaise au Liban.
- Une demande nationale bien marquée, amplifiée par la demande émanant de la diaspora libanaise.

Pour mettre en œuvre ces potentialités, 3 axes d'intervention méritent un intérêt tout particulier, il s'agit de la:

- Mise en œuvre de projets pilotes intégrés.
- Dynamisation de la recherche.
- Réglementation de la collecte, de la production, et de la commercialisation.
- Dynamisation des institutions

## **1- Les projets pilotes intégrés**

La mise en œuvre de projets pilotes intégrés qui prennent en considération la recherche, la production, la transformation et la commercialisation peut constituer un catalyseur pour permettre un développement efficient de la filière.

Quatre critères sont à prendre en considération:

- La productivité ou rendement à l'unité de surface de matière végétale.
- Le coût de production à l'unité de surface.
- Le rendement en principe actif par Kg de matière végétale.
- La qualité du principe actif recherché qui doit initier une échelle de valeurs.
- La compétitivité de la production au niveau des différents marchés intérieurs et extérieurs, qui est tributaire du niveau des prix, de la qualité, et des circuits de commercialisation.

Plusieurs scénarios peuvent être adoptés lors de la conception d'un projet pilote agro-industriel (Plantes Aromatiques et Médicinales). Les éléments de base à prendre en considération sont : Au niveau technique: la Production de plantes séchées pour infusions, et la Production d'huiles essentielles pour la parfumerie et l'aromathérapie. Au niveau économique: Opération en milieu paysan avec distribution de plantes et encadrement technique (en impliquant la recherche agronomique), opération post récolte avec partenaire éventuel, et politique commerciale (label "Plantes naturelles du Liban"). Un tel projet devrait pouvoir se bâtir avec l'assistance des universités et instituts de recherches intéressés.

## **2- Dynamisation de la recherche**

Au niveau de la dynamisation de la recherche, deux actions principales s'imposent :

- Œuvrer pour une meilleure synergie entre les travaux de recherche menés dans le cadre universitaire ou au niveau de l'Institut de la Recherche Agronomique Libanais, et cela sur la base d'un programme de travail



consensuel. Le rôle de l'administration, au niveau de la définition et la mise en œuvre de ce programme, est primordial.

- Développer les activités de recherche orientées vers la production. Et ceci afin d'étudier le comportement de plantes à cultiver et sélectionner les variétés les plus performantes et les plus adaptées aux conditions de production et d'assurer leur multiplication, ainsi que d'étudier les effets de la fumure organique et des apports d'eau sur les différentes espèces à cultiver et de même étudier les méthodes de transformation, d'emballage et de stockage.

### **3- Réglementation de la collecte, de la production et de la commercialisation**

L'essentiel des PMA sont cueillies dans la nature sauvage, les niveaux alarmants de déboisement et de dégradation de l'écosystème dans la région contribuent aussi au déclin des PAM. La mise en œuvre de projets de production de plantes aromatiques permettra de réhabiliter des terres en friches, de générer une revitalisation sociale des campagnes et de conserver un certain seuil limite pour la conservation de la biodiversité. Cette mise en œuvre n'aura pas d'effet significatif sans la mise en place d'un cadre réglementaire cohérent et applicable, et qui doit prendre en considération la réglementation de la collecte, de la production et de la commercialisation des produits PAM et de leurs dérivés.

### **4- Dynamisation des institutions**

Afin de dynamiser l'ensemble des activités associées à la filière des plantes aromatiques et médicinales, il est devenu nécessaire de mettre en place une instrumentation qui permet de suivre de prêt l'ensemble des éléments ayant un impact sur l'évolution de la filière et qui constitue un espace de coordination et de mise en cohérence des différentes activités et projets menés par les différents acteurs. Dans ce contexte, il est proposé :

- Constitution d'une cellule spécialisée au sein du Ministère de l'Agriculture chargée de collecter, l'ensemble des données, de suivre les différents projets et de contribuer à la dynamisation du dialogue et de la coordination entre les acteurs.
- Constitution d'un comité national qui sera un espace de dialogue et de concertation d'une part et qui peut contribuer à l'amplification des synergies entre les différents projets afférents à la filière en question.

# LES FILIERES VITICOLES AU LIBAN

## I. La situation des filières viticoles

Le Liban est une des premières régions du monde à avoir implanté un vignoble. La vigne est toujours une culture traditionnelle dans ce pays où nombre de familles entretiennent quelques pieds de vigne afin de produire du raisin, qui est consommé en l'état ou vinifié de façon artisanale. Parfois ce vin est distillé afin de produire de l'arak, la boisson alcoolisée traditionnelle du Liban.

Cependant la viticulture au Liban ne se limite pas à cette simple image de culture familiale. Il s'agit d'une activité agricole à part entière, tant pour la production de raisins de table que pour la production de raisins de cuve. En effet, la culture de la vigne est la 8<sup>ème</sup> activité agricole du pays en terme de tonnage produit et se place au quatrième rang des exportations de fruits et légumes en valeur (données 2001).

### I.1. Un potentiel reconnu

Le Liban présente de nombreux atouts pour la culture de la vigne et la production de raisin de qualité. En effet, la vigne trouve au Liban des conditions pédologiques, climatiques et parasitaires très favorables à sa culture. Ainsi, la grande diversité des situations pédoclimatiques est favorable à la production intensive de raisin d'une part et à une production de grande qualité d'autre part.

La culture de la vigne sur le territoire libanais bénéficie également d'une très faible pression parasitaire. Celle-ci se limite le plus souvent à la présence du phylloxera, qui détruit l'intégralité du vignoble au début du siècle, et à la pression fongique exercée par l'oïdium. Les autres parasites sont souvent peu nombreux ou sans grandes conséquences sur la production, excepté pour les

vers de la grappe sur raisin de table. En outre, compte tenu de l'absence de précipitations et de la faible humidité pendant la période végétative de la vigne, le mildiou et le botrytis ne trouvent pas les conditions climatiques favorables à leur développement sur une grande partie du territoire libanais. Cette faible pression parasitaire rend ainsi aisée la production de «raisins biologiques».

Le Liban dispose d'un milieu naturel propice à la production intensive de raisin de table. En effet, compte tenu de la richesse naturelle des sols et de l'abondance des réserves en eau, la production de raisin de table à haut rendement est possible sur une grande partie du territoire libanais, avec ou sans irrigation.

Ces conditions sont particulièrement favorables dans la plaine de la Békaa, excepté dans la partie au Nord de Baalbeck où la faiblesse des précipitations (moins de 350mm) et la faible réserve en eau des sols rendent nécessaire une importante irrigation. Les conditions sont également favorables dans la plaine du Akkar.

Selon les données du recensement agricole de 1999 effectué par la FAO, la culture de la vigne s'étend sur 11 420 ha, soit 4,6% de la surface agricole utile totale du Liban, dont 9 240 ha en raisin de tables et 2 178 ha en raisin de cuve.

## **I.2. Le raisin de table**

Le Liban dispose d'un milieu naturel propice à la production intensive de raisin de table. En effet, compte tenu de la richesse naturelle des sols et de l'abondance des réserves en eau, la production de raisin de table à haut rendement est possible sur une grande partie du territoire libanais, avec ou sans irrigation. Ces conditions sont particulièrement favorables dans la plaine de la Békaa, excepté dans la partie au Nord de Baalbeck où la faiblesse des précipitations (moins de 350mm) et la faible réserve en eau des sols rendent nécessaire une importante irrigation. Les conditions sont également favorables dans la plaine du Akkar.

Etant donné les prédispositions agro climatiques de certaines zones, la vigne destinée à produire du raisin de table est principalement localisée dans la Bekaa (6 629 ha), plus particulièrement dans le Caza de Zahlé, dans le Mont Liban (1512 ha) et dans le Liban Nord (1529 ha). Les parcelles sont, dans leur très grande majorité, cultivées dans la plaine où les sols sont argileux et profonds. Le plus souvent irriguée, la culture de raisin de table est effectuée en pergola. Représentant chacun près de 40% de la surface cultivée en raisin de table, le Beïtamouné (ou Dattier de Beyrouth) et le Tfeifihi sont les deux cépages traditionnels du Liban.

La production totale de raisin de table, qui s'élevait à 89 000 tonnes pour l'année 2001, est destinée à 75% au marché intérieur et pour le reste à l'exportation, principalement vers les pays du Golfe Persique. Cependant, il faut noter une détérioration des volumes exportés depuis 1997, qui s'explique par l'augmentation de la consommation intérieure et par la concurrence croissante sur les marchés arabes ainsi que par l'émergence de la production dans certains pays comme l'Arabie Saoudite. Soulignons ici que, afin de rendre les exportations plus concurrentielles, celles-ci sont subventionnées par l'IDAL, qui donne entre 50 et 270 \$ pour chaque tonne exportée de raisin de table, en fonction du pays concerné et du moyen de transport de la production. Qu'advient-il de cette subvention avec l'adhésion à l'OMC ?

### **I.3. L'arak et le vin**

La production de raisin de cuve au Liban bénéficie elle aussi d'un contexte très favorable. En effet, la culture sur les coteaux, dans des sols où l'alimentation hydrique et minérale est limitante mais régulière, permet une concentration naturelle des baies produisant ainsi des raisins à très fort potentiel œnologique.

La grande diversité des territoires et la possibilité de cultiver de la vigne entre 900 et 1800m d'altitude, permettent la culture d'une grande gamme de cépages. Les températures relativement fraîches enregistrées la nuit dans la plaine de la Békaa ou dans le Mont Liban sont également favorables à l'obtention de raisins

de qualité. La production de raisin de cuve couvre 2178 hectares, dont 1241 ha dans la Békaa qui assure donc l'essentiel de la sole consacrée à cette production avant le Nord-Liban (633 ha) et le Mont-Liban (256 ha). Des volumes produits par ces vignes, à peine 22% sont consacrés à la fabrication du vin, le reste étant transformé en arak. Si le raisin destiné à l'arak – essentiellement l'obeïdi – voit sa production stagner, la production de raisin destinée à la vinification se développe d'année en année (plus de deux cents hectares ont été plantés depuis 5 ans), tandis que les variétés se diversifient avec une montée en puissance des cépages nobles.

L'importance économique de l'arak et du vin n'est pas négligeable, surtout pour le second. 4 millions de bouteilles d'arak sont produites en moyenne chaque année, dont moins de 10% sont exportées. Le reste est destiné au marché local, mais on peut noter une quantité de plus en plus importante de bouteilles invendues, du fait, notamment, des importations illégales mais surtout eu égard à la diminution de la consommation locale au profit de la bière, du whisky et du vin. Ce phénomène d'éviction pousse des producteurs à s'intéresser de plus en plus au vin.

Le vin, justement, est une source de valeur ajoutée pour le Liban – le chiffre d'affaires avoisinerait les 20 millions de dollars - mais aussi de devises. En 2001, 6 millions de bouteilles ont été produites, dont 1,5 million ont été vendues sur les marchés extérieurs. La moyenne des prix exportés est de 4,4 \$. Cependant cette moyenne masque une grande disparité de prix en fonction des destinations, allant de 2,6\$ la bouteille en France (vin d'entrée de gamme) à 6,6 \$ la bouteille en Grande-Bretagne (vin de haut de gamme).

Outre son intérêt économique, le secteur du vin a une importance sociale. En effet, cette culture permet de réoccuper des zones délaissées pendant la guerre en valorisant des sols pauvres. Elle apparaît dans ces zones comme la seule culture à pouvoir offrir un revenu égal ou supérieur à la culture du haschisch ou du pavot, et donc se présente comme la première culture de substitution aux productions illicites.

Enfin, en terme d'aménagement du territoire, la vigne permet de remettre en culture des terrasses anciennes. Elle participe donc à la valorisation du paysage, ce qui devrait favoriser le développement de l'agro-éco-tourisme dans ces zones défavorisées de moyenne montagne. On peut espérer ainsi limiter l'exode rural que connaissent ces régions actuellement.

## II. Dysfonctionnements des filières

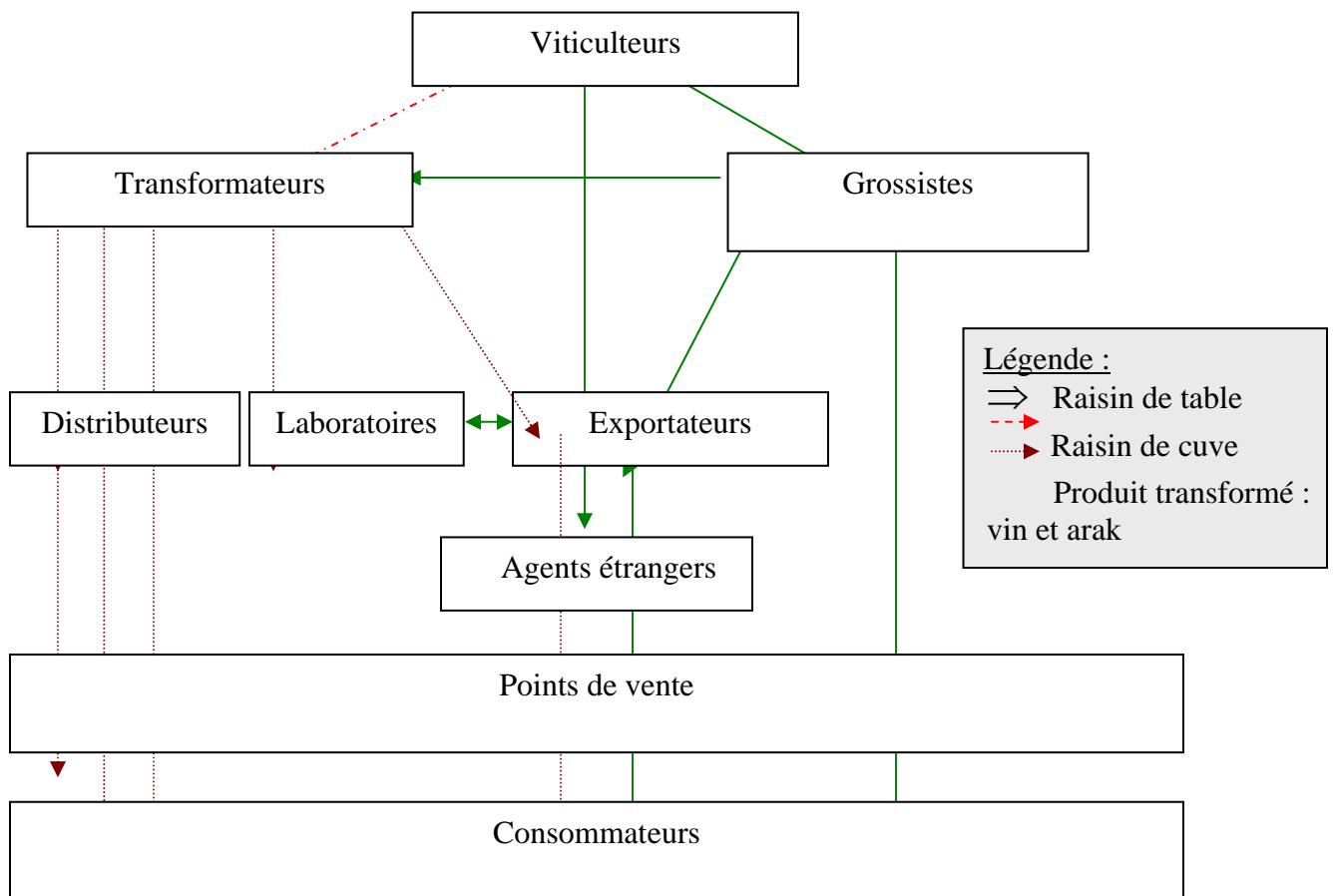


Schéma de fonctionnement de la filière.

## **II.1. Des problèmes de commercialisation**

La principale difficulté concerne la commercialisation des produits viticoles, en particulier le raisin de table. Des défauts de qualité dus à des erreurs techniques sont souvent constatés (fertilisation et irrigation mal gérée, effeuillages trop précoces, par exemple). Il va sans dire que ces itinéraires techniques, quelquefois inadéquats, couplés à l'utilisation d'une main-d'œuvre peu qualifiée et coûteuse par rapport aux pays voisins concourent au renchérissement des coûts de production.

Pour le raisin de table, le Liban est donc dans une position concurrentielle défavorable face aux pays voisins. Il faut de plus souligner le fait que les deux principales variétés de table cultivées au Liban, Beïtamouné et Tfeifihi sont inadaptées au marché international autre que celui des pays arabes. C'est une question de goût, sans compter que ces deux variétés ont des problèmes bien connus de qualité, le premier se conserve mal, tandis que le second a un problème de coloration.

Quant aux vins, ceux d'entrée de gamme souffrent des mêmes difficultés. Leur qualité organoleptique est bien souvent trop faible pour les marchés de l'exportation. Un des freins constatés concerne la rémunération de la récolte qui ne prend que très peu en compte les critères de qualité. Ceux-ci s'avèrent désormais être une nécessité impérieuse dans le cadre d'une concurrence internationale accrue.

En ce qui concerne l'arak, produit ethnique s'il en est, la commercialisation se heurte essentiellement à un marché local restreint et à la montée en puissance de la consommation de produits souvent importés tels que le whisky, la bière et le vin.

## **II.2. Des problèmes structurels et organisationnels**

En règle générale les exploitations viticoles produisant du raisin de table sont de dimensions insuffisantes et ne sont pas intégrées dans les circuits de distribution. Les intermédiaires sont nombreux et les conditions de vente, en



particulier sur les marchés de gros – celui de Furzol dans la Békaa concentre 40% des volumes produits -, sont très peu transparentes. L'absence de groupements d'agriculteurs met ceux-ci en position de faiblesse dans le partage de la valeur ajoutée. D'autre part, le faible accompagnement technique des producteurs constitue un handicap lourd pour la fabrication de raisins de table ; il en découle une dévalorisation de la qualité ainsi qu'un renchérissement des coûts.

La filière raisin de cuve est en revanche mieux organisée et parfois même intégrée, le transformateur produisant lui-même son raisin dans certains cas (35% des vignes pour le vin, mais cette intégration concerne surtout les grandes caves, en particulier Kéfraya). Quand il n'y a pas intégration, les producteurs sont engagés le plus souvent par contrat avec le transformateur.

Dans tous les cas, cette filière est organisée autour des caves dont le rythme de développement souligne le dynamisme du secteur (8 caves ont été créées depuis 1996 et d'autres sont en vue). Dans cette filière, les producteurs de raisin de cuve, qui représentent quand même l'essentiel de la sole destinée à la vinification, souffrent de problèmes structurels et organisationnels identiques aux producteurs de raisins de table (exiguïté du foncier, faible encadrement technique même s'il est meilleur, absence d'organisation de producteurs, etc.). En revanche, il importe de noter que les transformateurs, eux, sont structurés en association, l'union viticole du Liban qui a, entre autres, pour prérogative de promouvoir le vin libanais dans les foires internationales.

La filière arak est plus informelle que la filière raisin de cuve. Ayant rarement des parcelles de vigne, les producteurs d'arak sont contraints d'acheter du raisin auprès des viticulteurs, mais les achats sont très rarement contractualisés. En fait, les producteurs d'arak achètent des raisins en période de forte production pour profiter de cours peu élevés. En ce sens la filière arak, est une bonne réponse à la surproduction de raisin, mais étant donné le faible pouvoir de négociation, les viticulteurs vendent alors à perte.

### **III. Propositions d'amélioration de l'efficacité des filières viticoles au Liban**

Compte tenu des difficultés financières de l'Etat libanais, les recommandations se limiteront à des réformes restreintes concernant majoritairement la réorganisation de la filière.

#### **III.1. Favoriser l'accès à la terre**

Il est nécessaire de mettre en place des mesures pour limiter le morcellement des parcelles et la multiplication des propriétaires sur une même parcelle. Cela pourrait se traduire par un remembrement ainsi qu'une révision de la loi sur les successions.

D'autre part, il apparaît indispensable de mettre en place un plan d'occupation des sols permettant une distinction effective des terrains constructibles, agricoles et forestiers. Ce plan limiterait l'urbanisation anarchique qui rend les terres impropres à l'agriculture, et pourrait entraîner une diminution de la valeur des terres agricoles, ce qui faciliterait les investissements fonciers des entrepreneurs agricoles. Un mode de financement attractif pour l'activité agricole, sous forme de prêts à taux bonifié pourrait soutenir cette série de mesures.

#### **III.2. Renforcer l'encadrement de la filière**

De nombreuses structures sont chargées d'encadrer techniquement les activités agricoles mais, par manque de moyens, aucune d'entre elles n'est réellement efficace pour cette mission. L'IRAL doit certainement se consacrer à sa mission première qui est la recherche. Un des axes prioritaires semble être la sélection et/ou l'adaptation de clones ou variétés plus ajustés aux conditions de production.

Un organisme de développement, comme les Services Régionaux du Ministère de l'Agriculture ou les Chambres de commerce, d'industrie et d'agriculture, doit assurer la mission de vulgarisation auprès des viticulteurs.

Actuellement le Service Agricole de la CCIA de Zahlé a une réelle action de vulgarisation auprès des viticulteurs. Des améliorations peuvent être apportées à son fonctionnement en créant un registre agricole regroupant l'ensemble des agriculteurs. Leur représentation au sein du conseil d'administration serait intéressante car les membres actuels sont souvent éloignés des préoccupations des agriculteurs. Leur enregistrement pourrait permettre de financer pour partie le service agricole. Ce financement favoriserait l'autonomie et la pérennité de ce service qui reste pour l'instant tributaire de la coopération française et du secteur Industrie et Commerce de la Chambre.

### **III.3. La création d'un Institut de la Vigne et du Vin chargé du conseil et du contrôle de la filière**

Les vinificateurs, s'appuyant sur l'UVL et la loi 2000 sur les vins, ont initié la création d'un Office libanais du Vin. Leur principale motivation est de doter la filière vin d'un organisme encadrant la production dans le but d'améliorer la qualité des produits et de développer l'image vitivinicole du pays. Cet institut pourrait être créé sur le modèle français de l'Office National Interprofessionnel des Vins (ONIVINS), moyennant quelques adaptations pour tenir compte des spécificités de l'environnement libanais.

Des divergences de point de vue concernent le champ d'action de l'office et son financement. Concernant le champ d'action de l'office il semble judicieux d'intervenir sur l'intégralité de la filière raisin de cuve, à savoir la production de raisin, sa transformation en vin ainsi que sa distillation en vue d'obtenir de l'arak.

Des besoins de financements distincts sont à étudier d'une part pour la création de la structure et d'autre part pour son fonctionnement pluriannuel. L'organisme doit être indépendant des aides étrangères pour son budget de fonctionnement en vue d'assurer la pérennité de la structure. Les taxes d'accises (pratiquement 1

million de dollars en 2003) et les cotisations des viticulteurs et des transformateurs pourraient garantir l'indépendance de l'institut tout en y impliquant directement l'Etat et les acteurs de la filière. Les subventions des pays étrangers pourraient être sollicitées pour la mise en place de la structure (bâtiments, matériels, conseils, etc.)

Cet institut devrait également assurer le contrôle de la qualité des produits, notamment par la mise en œuvre d'une procédure d'agrément des vins. Une analyse œnologique attesterait la conformité du vin aux exigences de la loi 2000. Une dégustation pourrait déterminer la qualité organoleptique du vin et permettre de juger son aptitude à la commercialisation. Les vins écartés lors de ces agréments pourraient être valorisés en arak.

L'office pourrait en outre, grâce à l'enregistrement des données des différents acteurs, fournir des statistiques fiables pour la filière. Un rôle commercial, de défense et de promotion du produit semble indissociable des actions précédentes.

#### **III.4. La création d'un système d'Appellation d'Origine Contrôlée**

Le système d'AOC est basé sur la définition d'un produit pour une zone géographique délimitée accompagnée de contraintes techniques et d'usage à respecter. Il apparaît difficile d'appliquer une telle législation au contexte libanais. La multiplication des AOC sur une si petite surface cultivée pourrait aboutir à un manque de lisibilité pour le consommateur international. On peut donc imaginer simplement la création d'une seule AOC du type "Vin du Liban" sur le modèle français qui exclurait toutefois certaines régions agricoles non propices à la production qualitative de raisins de cuve (plaines côtières, bassin versant du Litani...).

### **III.5. Développer des structures collectives pour les producteurs de raisin de table**

La clef de la compétitivité des produits semble être la réalisation d'économie d'échelle. Des coopératives de production, des CUMA (Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole) permettraient d'améliorer les performances des petites entreprises. Cela signifie la nécessaire association des différents acteurs de la filière. Les producteurs disposeraient d'un poids plus important dans les engagements commerciaux et pourraient ainsi obtenir des prix garantis en échange d'une production répondant au cahier des charges soumis par les acheteurs.

### **III.6. Développer la formation des professionnels de la vigne**

La filière viticole libanaise manque cruellement de personnels formés aux spécificités d'une telle production, en particulier pour la culture des raisins de cuve. Il n'apparaît pas souhaitable de créer une institution spécialisée car l'importance de la filière est encore trop faible. L'enseignement viticole et œnologique pourrait être réalisé sous la forme de formation continue effectuée par les services de vulgarisation agricole libanais, accompagnée ponctuellement par des experts étrangers.

Une fois sa création réalisée, l'Office Libanais du Vin pourrait prendre ces formations à sa charge.

# TABAC

## I. Cadre Général

La culture du tabac au Liban est une tradition ancienne qui remonte au XVII<sup>ème</sup> siècle. L'organisation moderne de la filière tabac date de 1935, quand fut créée la Régie des Tabacs et des Tombacs. Sous l'impulsion de cette dernière, le tabac a connu un développement progressif qui a culminé entre 1960 et 1974. Cette culture était pratiquée par des exploitations de taille relativement importante utilisant largement une main-d'œuvre salariée et a régressé durant les années de guerre.

Ce n'est qu'en 1993, que le Ministère des Finances, a commencé à exercer de plus larges prérogatives en tant que pouvoir de tutelle pour tout ce qui a trait à l'octroi de licence, à la production, à l'industrie et à la commercialisation de ce produit. L'un des rôles principaux assignés à la Régie des Tabacs et des Tombacs est d'ordre social et répond au souci de développer une activité génératrice de revenus pour les exploitations familiales particulièrement au Sud et l'amélioration de leur niveau de vie.

## II. Analyse de la production

La culture du tabac au Liban recouvre différents types de produits selon les zones de production existantes, les méthodes culturales et le conditionnement utilisés ainsi que les marchés de commercialisation spécifiques. La culture du tabac du genre *Nicotiana* et qui repose sur plus de 70 variétés, comprend deux espèces qui présentent une importance industrielle, il s'agit de : *Nicotiana tabacum* et *Nicotiana rustica*. Les feuilles de la première espèce sont essentiellement utilisées dans l'industrie des cigarettes ou pour l'exportation pour

le même but alors que la deuxième espèce est destinée à la Narguilé connue uniquement dans la Région du Moyen Orient.

## **II.1 Les principales zones de production**

La culture du tabac est répandue dans les régions défavorisées et pauvres, généralement non irriguées à l'exception de la Béqaa. De plus, elle joue parmi les autres cultures le rôle de produit commercial ou « Cash Crop » ceci permet des revenus non négligeables aux exploitants qui pratiquent cette culture. Les principales régions de production du tabac sont les suivantes:

Le Sud: C'est le tabac de type oriental (*N. tabacum*) qui est cultivé. Il constitue une production traditionnelle locale et se répartit au niveau des régions Est de la Méditerranée qui se caractérisent par des conditions naturelles spécifiques. Le Liban est considéré comme un producteur de tabac oriental par excellence.

Ce type de tabac est utilisé dans l'industrie des cigarettes destinées aussi bien au marché local qu'à l'exportation. Les prix étant définis selon les niveaux de qualité.

L'une des variétés la plus cultivée et la plus diffusée de ce type de tabac est la variété Saada 6 et dont la production selon la Régie excède les 80% de la production libanaise. Les semences sont fournies par la Régie ou prélevées sur les propres récoltes des producteurs. Le rendement de ce type de tabac se situe aux environs de 100 Kg/dunum. Cette région est caractérisée par le savoir faire et l'expérience des exploitants cultivant ce type de tabac et par une main d'œuvre spécialisée qui est essentiellement familiale.

La Béqaa : La culture de tabac au niveau de cette région n'était pas considérée comme pilier économique parmi les autres spéculations agricoles cultivées avant 1993.

C'est le tabac de type Burley qui est essentiellement cultivé, il a été introduit en 1992 en substitution aux cultures illicites notamment à Hermel. Cependant, depuis 1997, la superficie de ce type de tabac est en réduction, les agriculteurs le remplaçant par le tabac oriental qui correspond mieux aux conditions agro

climatiques, géographiques et commerciales. Le rendement de ce type de tabac est supérieur à celui du tabac oriental pouvant atteindre les 130 Kg/dunum. Cette région est caractérisée par une main d'œuvre occasionnelle et non spécialisée ce qui affecte négativement la qualité du tabac produit.

Le Nord : C'est le tombac ou *Nicotiana Rustica* qui est traditionnellement cultivé et dont l'utilisation est destinée au narguilé. Il est essentiellement cultivé au niveau de la plaine du Aakkar sur des sols argilo-calcaires riches en azote. Parmi les variétés cultivées, citons les variétés locales (Baladi) ou iraniennes.

La majeure partie du tombac produit est soit exportée à des prix très réduits soit détruite faute de marché, ce type de tabac n'est utilisé que pour le narguilé fumé uniquement dans la région du Moyen Orient ce qui le confine à un marché restreint et à une grande concurrence de la part du tombac iranien et même indien.

## **II.2 Les superficies cultivées au Liban**

Après un déclin de la superficie de la culture du tabac durant la période 1975-1990, elle a retrouvé actuellement son niveau d'avant-guerre. D'après les résultats du Recensement Général de l'Agriculture effectué en 1999, le tabac a enregistré une superficie d'environ 12 000 ha, le Sud et Nabatiyé s'accaparent la part du lion de la superficie du tabac avoisinant les 50%. Environ le tiers de la superficie cultivée en tabac est irriguée, et plus de 80% du tabac irrigué se trouve à la Béqaa.

Ces résultats diffèrent de ceux de la Régie du Tabac et des Tombacs pour la même année qui avancent le chiffre d'environ 9200 ha, cette différence peut être due aux superficies correspondant aux agriculteurs munis d'une licence d'exploitation alors que les résultats du RGA correspondent aux superficies déclarées par les exploitants pratiquant la culture de tabac au niveau de leurs exploitations.



### **II.3 Les quantités de tabac produites au Liban**

La quantité de tabac produite se situe aux environs de 9 000 t, et les rendements moyens constatés par les différentes enquêtes de production depuis 1999, varient entre 100 Kg/dunum et 110 Kg/dunum soit sensiblement l'estimation de la Régie. La quantité produite dans le Sud reste toutefois prépondérante dans la mesure où elle fournit plus de 50% de la production totale.

Le tableau qui suit nous donne un récapitulatif du nombre d'exploitants et de la quantité de tabac produite par région selon les déclarations la Régie des Tabacs et des Tombacs pour l'année 2001.

<b>Région</b>	<b>Tabac Oriental</b>		<b>Tabac Burley</b>		<b>Tombac</b>	
	<b>Nb. Exploitants</b>	<b>Quantité (Tonnes)</b>	<b>Nb. Exploitants</b>	<b>Quantité (Tonnes)</b>	<b>Nb. Exploitants</b>	<b>Quantité (Tonnes)</b>
Sud	13 932	5 096	-	-	-	-
Béqaa	5 516	1 080	286	88	-	-
Nord	624	113	245*	55*	4 138	1 405

(\*) : Estimations

Il se dégage de ce tableau que le Sud s'accapare d'environ 60% du nombre total d'exploitants et des quantités produites. Il est à relever que pour le tabac oriental, la quantité moyenne produite par exploitant est de l'ordre de 366 Kg au Sud. Un niveau plus bas est enregistré au niveau des autres régions avec environ 195 Kg. Pour le tombac, la quantité moyenne produite par exploitant est de l'ordre de 340 Kg.

### **II.4 Les pratiques culturelles du tabac**

Les pratiques culturelles du tabac diffèrent sensiblement selon le type de tabac cultivé.

### Le tabac oriental

La préparation du sol préalable à la transplantation comporte généralement 4 labours successifs effectués au tracteur. Les autres pratiques culturales (la plantation, le sarclage et la récolte, etc..) sont exclusivement manuelles. Une certaine forme de mécanisation (plantation, irrigation et binage) est cependant utilisée à la Béqaa. Le tabac oriental qui est essentiellement cultivé dans le Sud, n'est pas irrigué. L'utilisation des engrais reste anarchique présentant un déséquilibre entre une utilisation excessive pour obtenir des quantités supplémentaires, et la qualité.

La culture du tabac revêt une importance sociale fondamentale notamment dans le Sud rural puisqu'elle procure un travail à domicile et rémunéré à la main-d'œuvre familiale féminine. Le recours à la main d'œuvre masculine est à titre d'appoint. En effet, certains travaux comme la plantation et la confection des balles sont effectués essentiellement par des hommes. Une superficie cultivée en tabac de 1 dounoum requiert en moyenne environ 260 heures de travail dont plus de 90% sont assurées par une main-d'œuvre féminine.

### Le tabac Burley de la Béqaa

Contrairement au tabac oriental, le burley est cultivé à la Béqaa en irrigué. La part de ce type de tabac est faible par rapport à la quantité totale de tabac produite au Liban. En effet, la quantité du burley produit en 2001 n'a pas excédé 8% de la quantité totale de tabac produite dans cette Mohafaza selon la Régie.

Comme cité précédemment, la culture de ce type de tabac a régressé ces dernières années du fait de sa non adaptation aux conditions climatiques et naturelles et du fait du manque d'expertise des exploitants et de la non spécialisation de la main d'œuvre utilisée. Les agriculteurs ont tendance à adopter les mêmes pratiques que pour le tabac oriental et il n'existe guère de tradition de culture chez les agriculteurs. Les pratiques culturales de cette variété de tabac ne correspondent pas à l'optimum et ceci est vrai en ce qui concerne la taille notamment l'écimage et l'égormandage qui font défaut, le séchage qui est pratiqué au soleil alors qu'un séchage sous ombrage est conseillé. Ce type de tabac ne requiert pas les mêmes pratiques post-récolte que pour le tabac oriental,

le recours à la main-d'œuvre est sensiblement inférieur, et est constitué pour la majorité d'une main-d'oeuvre salariée temporaire.

### Le Tombac du Nord

Les pratiques culturales effectuées pour ce type de tabac diffèrent de celles pratiquées pour les autres variétés notamment au niveau de la récolte qui est effectuée systématiquement en coupant la tige et au niveau du séchage qui se fait à même le sol. Il est à signaler que le tombac nécessite 35% de moins en heures de travail comparativement au tabac.

## **II.5 Améliorations possibles au niveau de la production**

La culture du tabac nécessite une grande technicité et le Liban ne possède pas une expertise suffisante pour l'identification des possibilités d'améliorations en terme de qualité et de coût de production, et, en termes d'innovations technologiques développées dans les autres pays producteurs de tabac. Plusieurs pistes sont à explorer pour l'amélioration de la qualité et de la rentabilité et sont identifiés comme suit :

### **Pour le tabac oriental**

*L'adoption de la mécanisation:* par le remplacement du ficelage et du repiquage des plants de tabac manuels par ceux mécaniques, ceci permettrait une économie en main d'œuvre et par conséquent une diminution du coût de la production. Il conviendrait d'effectuer une phase d'expérimentation et d'adaptation pour évaluer la faisabilité de l'utilisation de la machine à repiquage à cause de la contrainte représentée par le terrain particulièrement accidenté du Liban-Sud. L'achat et la gestion groupée des équipements au niveau de plusieurs exploitations pourraient être envisagés.

*L'utilisation d'un herbicide :* Ceci pourrait réduire le coût dû à la main d'œuvre utilisée pour les opérations de sarclage.

*Au niveau du rendement :* Le rendement est fixé en tant que norme par la Régie et toute production supérieure au rendement nominatif est refusée ainsi que les

quantités non munies de licences, ce qui limite les possibilités d'amélioration et de gain en productivité.

Certaines améliorations sont possibles pour le tabac oriental et les gains de productivité de la main-d'œuvre en particulier resteront marginaux du fait que la plupart des opérations post-récoltes doivent rester manuelles pour le maintien de la qualité requise.

### **Pour le burley**

De larges potentialités d'amélioration en qualité, coût et rendement se laissent entrevoir par rapport aux performances actuelles caractérisées par le manque d'expertises spécifiques à cette variété et l'utilisation à tort par les producteurs des mêmes techniques que celles pratiquées pour le tabac oriental.

Ces améliorations concernent l'écimage et l'égourmandage qui doivent être pratiqués systématiquement, la méthode de récolte qui doit remplacer l'effeuillage par la coupe des tiges ainsi que le séchage sous ombrage. Quant à l'irrigation, elle devrait être améliorée par la pratique du goutte-à-goutte qui favoriserait une réduction des besoins en eau. L'utilisation d'un herbicide permettrait de réduire les besoins en main-d'œuvre au niveau du sarclage.

Les pratiques culturales actuelles sont loin de l'optimum et se traduisent par une faible productivité du travail, des rendements inférieurs à ceux obtenus dans d'autres pays producteurs et vraisemblablement une qualité médiocre. Cependant, il existe des possibilités d'amélioration par l'utilisation de pratiques culturales adéquates pouvant améliorer la qualité du tabac de type burley et permettre d'obtenir des rendements bien supérieurs à ceux obtenus pour le tabac oriental pouvant atteindre le double de la quantité produite pour ce dernier.

### **Le tombac**

L'identification des possibilités d'amélioration du tombac paraît difficile du fait qu'il s'agit d'une culture très spécialisée pour laquelle les références sont rares. Cependant, il semblerait qu'une amélioration de la qualité du produit et de la productivité de la main-d'œuvre soit possible en améliorant l'écimage, l'adoption de l'irrigation au goutte-à-goutte et l'utilisation d'herbicide. En revanche,

l'accroissement du rendement semble difficile sans préjudice pour la qualité du produit dans la mesure où on ne doit récolter que six feuilles par plant.

Les agriculteurs achètent les intrants individuellement à des détaillants locaux, la vente se fait généralement à crédits, ce qui augmente d'une façon importante le prix payé par les producteurs. L'achat groupé des intrants par une formule de type coopératif, éventuellement assorti d'un crédit à taux privilégié permettrait de réduire le prix payé par les producteurs dans des proportions non négligeables. La mise en place d'une telle formule est d'autant plus aisée que la production de tabac est groupée dans des zones spécifiques et qu'il existe déjà des coopératives de producteurs. Ces coopératives pourraient jouer un rôle plus dynamique vis-à-vis de ses membres et de pratiquer l'achat groupé des intrants.

### **III. Activités en aval**

#### **La collecte du tabac**

En vertu de la loi sur le monopole, la Régie est le seul débouché autorisé pour le tabac. La Régie achète le tabac, livré à ses centres de collecte selon la classification en en niveaux de qualité à des prix fixés pour chaque campagne.

#### **Le conditionnement et la commercialisation**

*Pour le tabac oriental* : Collecté et stocké par la Régie, il est ensuite trié et conditionné pour l'exportation. La commercialisation à l'exportation des grades supérieurs se fait dans le cadre de contrepartie à l'achat par la Régie de cigarettes destinées au marché intérieur avec les grandes marques internationales de cigarettes. Les prix à l'exportation des grades supérieurs de ce tabac se situent entre 4.8 \$/Kg et 6.55 \$/Kg pour la production du Sud et entre 2.5 \$/Kg et 3.4 \$/Kg pour la production de la Béqaa.

Le prix d'achat par la Régie du tabac oriental du Sud est de 7.55\$/Kg et est vendu aux grandes marques internationales de cigarettes au prix moyen de

vente d'environ 5.3\$/Kg. Le prix d'achat du tabac de la Béqaa est de 6\$/Kg et est vendu au prix de 2.2\$/Kg.

Il est à noter que le prix moyen du tabac oriental vendu mondialement varie entre 2\$ et 6.5\$ selon l'offre et la demande, la qualité du tabac produit et les programmes des sociétés qui le transforment.

Toutefois, il semble difficile d'estimer réellement le prix du marché compte tenu de l'absence de cotation internationale, du caractère confidentiel des transactions et de l'étroitesse du marché. La quantité produite de ce type de tabac étant faible au Nord, elle est mélangée au tabac du Sud lors du tri, alors que le tabac de la Béqaa est trié seul.

*Pour le burley:* Du fait du coût très élevé du triage et du conditionnement pour une qualité de ce tabac qui ne nécessite ordinairement qu'un traitement sommaire. Le burley est utilisé par les fabricants internationaux de cigarettes comme tabac de fond et de ce fait les débouchés au niveau mondial sont importants quoique le marché soit peu transparent.

Alors que le prix moyen d'achat du burley par la Régie s'élève à 4\$/Kg, le prix de vente enregistré de faibles niveaux de l'ordre de 1\$/Kg qui pourraient s'expliquer par un sérieux problème de qualité de ce type de tabac selon l'avis de négociants internationaux ainsi que par le manque d'expertise de la part des exploitants. Les prix internationaux varient quant à eux entre 0.5 \$/Kg et 4 \$/Kg.

*Pour le tombac :* Le tombac libanais est commercialisé par la Régie uniquement sur le marché intérieur libanais. Du fait de la concurrence de tombacs de meilleure qualité au Moyen Orient et au Maghreb, la Régie ne parvient à commercialiser qu'une partie de la production qu'elle achète (environ le 1/5<sup>ème</sup> de la quantité produite). Le prix moyen d'achat est de 6.5\$/Kg.

Environ 250 tonnes de tombacs après conditionnement ont été vendus à 7\$/Kg en 2002 alors que la quantité restante ne trouve pas acquéreur pour l'exportation pour plus de 0.2 \$/Kg.

## **Améliorations possibles au niveau du conditionnement et de la commercialisation**

Au niveau du tabac oriental, domaine d'expérience de la Régie, les améliorations sont possibles au niveau du coût de triage et de conditionnement, opéré par une main-d'œuvre pléthorique et à faible productivité ainsi que par une dispersion excessive des points de collecte, de stockage et de conditionnement.

Pour le burley et le tombac, la problématique commerciale est, en l'état actuel des informations disponibles, peu compréhensible, et ne peut s'expliquer que par une réelle inadéquation de la qualité des produits au marché, doublée d'un manque de dynamisme de la Régie dans la recherche des débouchés potentiels et d'un produit plus facilement commercialisable.

Au niveau du conditionnement, les coûts apparaissent prohibitifs notamment pour le burley et la marge d'amélioration, dans ce domaine, est importante.

## **IV. Etude du marché tabac**

### **IV.1 Importations et Exportations**

La part du tabac transformé importé par rapport à l'ensemble des produits importés et transformés d'origine agricole, représentent environ 21% en 2003. Le Liban a importé en 2003, environ 1 710 tonnes de tabac brut et environ 7200 tonnes de tabac transformé pour une valeur totale de 182 milliards de L.L. enregistrant ainsi une régression d'environ 7% par rapport à 2002.

L'exportation du tabac connaît des difficultés certaines du fait du monopole exercé par les grandes sociétés internationales d'où la nécessité de conditionner l'importation des produits de ces dernières par l'achat du tabac libanais. La quantité exportée de tabac brut, a atteint quant à elle environ 8 400 tonnes en 2003 pour une valeur d'environ 50 milliards de L.L. Au niveau des années 2001, 2002, 2003 la quantité moyenne exportée s'élève à 7 271 tonnes pour une valeur moyenne de 42.4 milliards de L.L.

## **IV.2 Analyse économique de la filière**

*Pour le tabac oriental:* qui est essentiellement cultivé dans le Sud, le bénéfice brut de l'agriculteur par dounoum est d'environ 280 000 L.L. en estimant le rendement par dunum à 100 Kg et pour un prix moyen d'environ 12000 L.L. / Kg, ceci démontre l'importance sociale et familiale de cette culture et qui ne demande pas un surcoût dû à la main d'œuvre salariée.

*Pour le tabac de type burley:* Sa superficie est très réduite et elle commence à être substituée par le tabac oriental.

*Pour le tombac:* Au prix actuel, le bénéfice est élevé. Il est estimé à environ 430 000 L.L./dunum en estimant le rendement à 150 Kg/dunum et le prix du Kg à 9000 L.L.

## **V. Pour une stratégie de développement de la filière**

L'analyse de cette filière permet de dégager les conclusions générales suivantes:

- La culture du tabac de type oriental revêt une importance sociale indéniable puisqu'elle permet de maintenir dans le circuit monétaire les populations rurales notamment du Sud, étant donné le manque de potentiel agricole de la région. Une réduction du coût de la production grâce à une amélioration des pratiques culturales, accompagnée d'une réduction du coût de conditionnement pour la Régie permettrait de réduire le déficit.
- Une réorganisation de la filière tabac est nécessaire tout en oeuvrant à ce que les retombées économiques et sociales soient réservées aux agriculteurs.
- Malgré le fait qu'elle pose de sérieux problèmes de commercialisation, le développement de la culture du tombac doit être conditionné par l'ouverture de nouveaux marchés. Ceci exige un effort considérable de la part de la Régie tant au niveau de l'adaptation de la qualité du produit à la



demande des marchés potentiels d'exportation qu'à la réduction des coûts de production.

- Eviter à ce que les prix du tabac et du tombac soient les mêmes, le dernier requiert moins de main d'œuvre.
- Œuvrer à ce que la culture du tabac ne représente pas la seule source de revenu des agriculteurs, mais que d'autres cultures soient exercées en parallèle et veiller à ce que des projets pilotes permettant le développement des cultures associées soient mis en place.

***Au niveau institutionnel :***

- Une coordination accrue au sein de l'Administration (Régie).
- Adaptation de la qualité du produit à la demande des marchés potentiels d'exportation et la réduction des coûts de revient.
- Détermination du statut légal de la Régie qui doit adopter une stratégie et une politique claires.
- Construction d'une usine de transformation des feuilles de tabac au niveau de ses zones de production et effectuer les opérations de tri d'une façon rapide et employer une main d'œuvre occasionnelle, ceci aura des répercussions positives par du coût de tri et sur l'emploi au niveau des zones rurales de production de tabac.
- Coordination accrue entre les différents acteurs (Régie, Ministère des finances, Ministère de l'Agriculture, IRAL) qui sont impliqués dans la filière tabac pour une meilleure efficacité de l'ensemble des composantes de cette filière.

***Au niveau organisationnel:***

Le groupement des agriculteurs s'adonnant à la culture du tabac en des associations de type « coopérative » doit être encouragé notamment au niveau des zones de production, pour l'acquisition des intrants et pour faire le tri et le conditionnement à des prix raisonnables.

### ***Au niveau de la recherche, de la formation et de la vulgarisation :***

- Coordination des travaux de recherche entre la Régie et l'IRAL.
- Développement des activités de la recherche en ce qui concerne l'expérimentation de nouvelles variétés qui soient plus adaptées au besoin du marché tant intérieur que celui de l'exportation.
- Promotion de cultures associées à la culture du tabac et celles de substitution par l'établissement de projets pilotes.
- Mise en place de cycles de formation au profit des agriculteurs et ceci en coordination avec les services correspondants (Ministère de l'Agriculture et Régie) permettant de véhiculer des messages concernant l'amélioration des pratiques culturales, la production, le tri et le conditionnement ....

### ***Au niveau des incitations à l'investissement***

L'encouragement à l'investissement pour le développement de la filière tabac concerne les points suivants:

- L'incitation à l'utilisation des techniques modernes d'irrigation (goutte à goutte) et à l'exécution des projets d'irrigation au niveau des zones de production du tabac ce qui incitera les agriculteurs à pratiquer des cultures de substitution ou associées en irrigué.
- Utilisation de la mécanisation agricole au niveau de la culture de tabac pour améliorer la qualité du produit, le rendement et réduire le coût dû à la main d'œuvre.
- Réduction du coût de tri et de conditionnement par l'utilisation d'une main d'œuvre occasionnelle et la construction d'unités de conditionnement au niveau de ses zones de production.

# L'APICULTURE

## I. Etat Général

L'apiculture a connu une grande évolution non seulement au niveau de la production du miel mais aussi au niveau des autres produits: gelée royale, pollen et cire. Le miel reste le produit le plus important en tant que quantité et valeur. Au Liban la plupart des apiculteurs se dirigent exclusivement vers la production du miel et aucune loi spécifique ne régit l'activité des apiculteurs.

Le nombre d'apiculteurs au Liban s'élève à environ 7000. On distingue 3 catégories d'apiculteurs :

1<sup>ère</sup> catégorie: les apiculteurs amateurs qui possèdent moins de 50 ruches et qui constitue la quasi-totalité.

2<sup>ème</sup> catégorie: Les apiculteurs semi professionnels s'adonnant presque totalement à l'apiculture et possèdent entre les 50 et 200 ruches et dont le nombre est estimé à 350.

3<sup>ème</sup> catégorie: sont très peu nombreux (une dizaine) et s'adonnant totalement à l'apiculture et possèdent plus que 200 ruches.

## II. La production du miel

### II.1. Régions de production

Le Liban se caractérise par une nature spécifique qui permet aux apiculteurs de profiter de 3 saisons de production. Les régions de production peuvent se diviser en 3 selon l'altitude:

Régions littorales : de 0 à 400m  
Régions moyennes : de 400 à 900 m  
Régions montagneuses: plus que 900 m

## **II.2. Nombre de ruches et rendement**

Selon le recensement général de l'agriculture effectué en 1999, le nombre de ruches atteint presque 132.000 ruches qui se répartissent par Mohafazats comme suit:

Liban Sud:	12 %
Nabatieh:	18 %
Mont-Liban:	27 %
Liban Nord:	24 %
Bekaa:	19 %

Le rendement moyen par ruche a connu une diminution pendant les dernières années et ceci à cause des conditions climatiques défavorables ainsi qu'en raison de la prolifération de la varroa. Depuis l'année 2001, le ministère de l'agriculture a mené une campagne pour contrer cette épidémie (plus de 200.000 doses de pesticides ont été distribuées gratuitement). Selon les enquêtes annuelles de production le rendement de miel a diminué de 13.2 Kg/ruche en 1999 à 7.6 Kg/ ruche en 2003.

## **II.3. Points faibles**

Les principales entraves qui freinent le développement de l'apiculture au Liban, sont:

- L'itinéraire technique mal maîtrisé.
- Le manque d'organisation de l'activité.
- L'absence d'une normalisation adéquate.

### **III. Les activités en amont et en aval de la production**

#### **III.1. Les activités en amont de la production**

##### **Recherche et Vulgarisation**

Les travaux de recherche spécifiques à l'apiculture sont inexistantes au Liban. Les activités de recherche visant l'amélioration de la race locale *Apis mellifera syriaca* sont de plus en plus nécessaires comme point de départ pour l'obtention d'une race pure et d'un meilleur rendement.

La vulgarisation agricole concernant l'apiculture est presque absente actuellement, en raison du manque de techniciens spécialisés dans ce domaine et de l'absence de moyens matériels et organisationnels.

##### **Intrants**

L'utilisation non maîtrisée des reines de races étrangères qui ne sont pas nécessairement adaptées au contexte environnemental libanais, peut introduire des maladies et retarder l'amélioration des races locales. La plupart des reines étrangères utilisées sont de race italienne.

#### **III.2. Activités en aval de la production**

##### **Conditionnement et commercialisation**

Après l'extraction du miel, les apiculteurs utilisent des bocaux en verres ou en plastiques pour la vente en gros. Le conditionnement au Liban reste généralement traditionnel. La vente se fait dans la plupart des cas directement aux consommateurs sans l'utilisation d'un label reconnu. Les méthodes de commercialisation et les pratiques existantes handicapent la compétitivité du produit libanais. Par ailleurs, l'absence d'une publicité adéquate et l'inaccessibilité de la majeure partie des apiculteurs à la grande distribution constituent un frein au développement du secteur.

## **IV. Etude du marché de miel**

### **IV.1. L'offre et la demande**

#### **Critères de qualité et application**<sup>3</sup>

Les importateurs de miel envoient leurs échantillons au Laboratoires de Fanar (IRAL). Les principaux tests qui se font sont relatifs à la toxicité et ne couvrent pas les aspects qualitatifs (le pourcentage d'hydroxyméthyl furfural par Kg de miel, et l'humidité).

#### **Importations et exportations**

Pour augmenter la part de la production locale il est nécessaire d'améliorer la qualité du miel local et diminuer le coût de production. Et il faut mentionner que le miel importé reste avantageux par rapport au miel local au niveau des prix, même avec des barrières tarifaires au niveau de la Douane assez élevées (8000L.L / Kg).

L'exportation du miel devient de plus en plus difficile vu le coût de production très élevé par rapport aux pays exportateurs de miel: Chine, Canada, Argentine, Australie, et Etats-Unis.

#### **Marché local**

L'augmentation du niveau de la demande nationale reste tributaire de la baisse des prix du miel, de l'application des normes et de la régulation du marché.

Le niveau de la demande au niveau du marché libanais s'établit à environ 1200 T / année.

Cette demande est satisfaite en grande partie par la production nationale qui avoisine les 1000 T / année (935 tonnes en 2003).

---

<sup>3</sup>- Au Liban les critères demandés et appliqués sont les suivants : 60 % et plus sucres, Humidité pas plus que 18 %, Pas plus que 4 mg de Hydroxyméthyl furfural par Kg de miel, Pas plus que 8 % de sucrose

Les importations de miel restent limitées, elles sont de l'ordre de 120 T en moyenne par année (2001 – 2004). Ceci est dû particulièrement au niveau élevé des tarifs douaniers appliqués (8000 L.L. / Kg).

La promotion du miel d'origine libanaise par le biais d'une campagne publicitaire est nécessaire pour développer la demande et stimuler l'offre au niveau national.

### **Rentabilité économique**

La rentabilité économique de l'apiculture reste très modeste à l'état actuel des choses, l'adoption d'une technicité appropriée et d'un professionnalisme, peut générer des niveaux de rentabilité très élevés. Si on prend en considération les coûts de production en vigueur et les prix du miel libanais sur les marchés (environ 10 \$/Kg), le rendement moyen par ruche et la rentabilité économique sont fonction du nombre de ruches, de la qualification de l'apiculteur et des frais engagés par ce dernier. Le tableau récapitulatif ci-après nous donne la rentabilité économique des apiculteurs ayant un niveau de performance acceptable.

	<b>50 ruches</b>	<b>200 ruches</b>	<b>350 ruches</b>
Rentabilité sur 5 ans (\$)	6.800	48.000	380.000
Revenue mensuelle de l'apiculteur(\$)	110	800	Plus de 6.000

## **V. Plan de développement suggéré**

### **V.1. Amélioration de la rentabilité et de la production**

La rentabilité économique peut augmenter significativement par l'adoption d'une méthodologie scientifique au niveau de l'amélioration de la race, la reproduction des reines, le suivi et le traitement ainsi que la mécanisation de la collecte du miel, l'emballage et la commercialisation.

Le développement du professionnalisme au niveau de l'apiculture n'est possible qu'en adoptant une bonne gestion des ruches et des techniques appropriées.

**Tableau comparatif des quantités produites selon les techniques et le nombre de ruches**

Nbre de ruches	Etat actuel des ruches		Gestion suggérée des ruches	
	Prod/saison (Kg)	Prod/an (Kg)	Prod/saison (Kg)	Prod/an (Kg)
50	9 (1 saison)	450	14 (3 saisons)	2100
200	10 (2 saisons)	4000	20 (3 saisons)	12000
350	15 (3 saisons)	15750	20 (3 saisons)	21000

L'encouragement des investissements est nécessaire pour permettre la création d'unités de production ayant un bon niveau technique et professionnel et exploitant un grand nombre de ruches et constitue un garant permettant aux apiculteurs performants d'avoir des revenus consistants.

**V.2. Perspectives de développement**

**Au niveau institutionnel**

Le ministère de l'agriculture a pour mission d'oeuvrer pour l'organisation de ce secteur et de contribuer à son développement notamment pour:

- Renforcement des services régionaux et des laboratoires.
- Reproduction des reines et vente aux apiculteurs.
- Construction de centres de stérilisation et fabrication de cire.
- Plantation des arbres et arbustes qui peuvent améliorer les disponibilités nutritionnelles pour l'apiculture.
- Conservation des forêts et réserves naturelles.
- Exonération des droits de douanes pour les équipements d'apiculture.



- Contrôle de l'utilisation des pesticides.

### **Organisation du secteur de l'apiculture au Liban**

L'organisation du secteur de l'apiculture au Liban, nécessite l'identification et l'enregistrement officiel de l'ensemble des apiculteurs. Cette opération peut être menée conjointement entre les structures professionnelles et le ministère de l'agriculture. Ceci permettra entre autres :

- La mise en place d'une carte d'identité de l'apiculteur.
- La réglementation du transport des ruches d'une région à une autre et la gestion des espaces appropriés à l'apiculture.

### **Au niveau législatif**

Le Liban doit se doter d'une réglementation qui prend en considération les critères spécifiques de la qualité du miel et de veiller à son application, afin de mieux réguler le marché intérieur (production nationale et importation) et créer un climat propice au développement des investissements dans ce secteur.

### **Au niveau Académique, de Recherche et de Vulgarisation**

- Mise en place d'une cellule nationale au sein du ministère de l'agriculture dont les missions seraient de constituer un espace de dialogue et de concertation avec les différents acteurs (structures administratifs, recherche agronomique, structures professionnelles et syndicales, universités et écoles techniques, opérateurs économiques et sociaux...).
- Mettre en place des cycles de formations spécialisées dans le domaine de l'apiculture au niveau des écoles techniques et mettre en place des stages de formations avec les apiculteurs leaders.
- Oeuvrer pour le développement des activités de recherches pour sélectionner une race pure de reines résistantes et pouvant permettre des rendements élevés.

### **Au niveau de conditionnement et de commercialisation**

- L'instauration d'un "labeling" obligatoire qui permet d'identifier le produit et de localiser son origine est une étape essentielle à franchir
- La normalisation et la dynamisation du marché national nécessitent plusieurs actions dont:
  - La mise en place d'un système de contrôle et développement des capacités des laboratoires d'analyse.
  - L'organisation d'une journée nationale de miel avec la participation de l'ensemble des partenaires
- L'organisation d'une campagne publicitaire pour mettre en relief les caractéristiques et les atouts que peut présenter la production libanaise ou de certaines régions du Liban.

# LAIT ET VIANDE

## I. Situation des filières Viande et Lait

### I.1. Une place réduite mais marginale

Les productions de ruminants restent secondaires dans l'agriculture libanaise:

- moins d'une exploitation agricole sur huit est impliquée dans l'élevage de ruminants (11,6% d'après le RGA de 1999) ;
- les productions de laits de vache, de chèvre et de brebis représentaient 6,8% de la valeur de la production agricole finale du Liban en 2001 ;
- tandis que les productions de viandes bovine, ovine ou caprine y contribuaient pour 2,9%. Mais secondaire ne signifie pas marginale car les ruminants, et notamment les ovins et les chèvres, sont les seuls capables de valoriser les parcours et les jachères au sein des exploitations:
  - près de 10 000 hectares de jachères temporaires ;
  - plus de 53 000 ha de jachères « permanentes » ;
  - près de 35 000 ha de « terres incultes pouvant être aménagées » ;

soit en tout environ 100 000 hectares d'après le RGA de 1999.

A ces superficies, il faudrait ajouter les 84 000 hectares de jachères permanentes et les 74 500 hectares de « terres incultes pouvant être aménagées » que l'on trouve dans la dotation foncière hors exploitation.

## I.2. Une consommation importante

Si le lait et la viande constituent une production minoritaire, ils représentent en même temps une part très importante des dépenses alimentaires des Libanais. D'après la pondération établie pour l'indice des prix, près du quart du budget alimentaire des ménages est consacré à l'achat de viandes, et près de 9% à l'achat de produits laitiers. Il est à noter que les consommations de lait au Liban atteignent les niveaux européens.

Les productions locales de viandes ovines et caprines, de lait et de produits laitiers libanais correspondent parfaitement aux traditions culinaires qui restent très prégnantes au Liban. Les habitudes d'achat des consommateurs libanais sont cependant en train d'évoluer rapidement sous l'influence du développement de la grande distribution, qui représenterait désormais environ le tiers des ventes alimentaires.

## I.3. Une production en deçà des besoins

Si la demande est importante, les productions de lait et de viande sont le plus souvent insuffisantes pour y répondre. Ainsi les importations couvraient-elles en 2001/2002:

- Plus de 90% de l'offre de viandes bovines ;
- Plus de 80% de l'offre de viandes ovines ;
- Plus de 63% de la valeur des produits laitiers consommés au Liban.

Pourtant de gros investissements ont été effectués pour **la filière bovin lait**, qu'il s'agisse des investissements privés, avec 3 laiteries nouvelles aux normes internationales, qui ont pu conquérir le marché libanais du lait frais avec le soutien de l'Etat (droits de douane rehaussés) ou bien des investissements publics, avec notamment le projet FIDA -Réhabilitation des Petits Elevages dans la Bekaa.

Mis à part les circuits intégrés tels qu'on les retrouve dans certaines sociétés sous licence étrangère, le lait de vache est commercialisé par trois canaux : par des ramasseurs indépendants (hallabs), des ramasseurs appointés par les laiteries et par les centres de collecte (publics et privés). Ceux-ci promeuvent la qualité (analyses, paiements différenciés), augmentent le pouvoir de négociation des éleveurs. Mais avec le désengagement du FIDA, les centres de collecte publics font face à un problème de financement. En revanche, les centres privés fonctionnent plutôt bien : CAN, centre Douroub, Bonjus-fermes de Tannayel.

En aval, la filière compte beaucoup de laiteries semi artisanales. Toutefois, celles-ci ont peu de relations avec les éleveurs (le Hallab est un écran), maîtrisent peu la qualité du lait, n'ont aucune capacité innovante en matière fromagère, disposent d'un faible équipement, et ont faible pouvoir de négociation avec les grandes surfaces. En aval, la grande distribution représente un débouché évident, étant donné qu'elle se consolide. Mais pour y accéder, il faut fournir des produits toute l'année avec une qualité bactériologique et gustative constante. Ce à quoi la plupart des laiteries ne peuvent y accéder, car cela suppose également un fonds de roulement qui permette de faire face aux délais de paiements. En conséquence, ces laiteries se concurrencent chez les petites épiceries ou mini-markets.

De son côté **la production de viande bovine**, co-produit d'un élevage laitier de plus en plus spécialisé, reste marginale et devrait le rester. L'essentiel des viandes provient des abattages de taurillons et de bouvillons importés de l'Union Européenne. Ces importations et ces abattages sont contrôlés par un club restreint de chevillards qui fournissent la viande « *baladi* » en carcasses chaudes à la distribution, moderne comme traditionnelle. Celle-ci constituait encore les  $\frac{3}{4}$  de l'offre de viande bovine en 2002. Quelques-uns parmi ces opérateurs se distinguent actuellement en investissant dans des outils d'abattage aux normes et s'équipent de chaînes du froid.

Il est à noter que ces chevillards font face à une nouvelle concurrence : d'une part, celle des importations de pièces nobles en « chilled », principalement du Brésil, qui sont directement effectuées par la grande distribution et les chaînes

de restaurants (8% des disponibilités de bœuf en 2002, en croissance); d'autre part, celle des importations de viandes congelées, surtout d'Inde, à très bas prix (10% des disponibilités de bœuf en 2002).

Quant aux **productions de lait et de viande de petits ruminants** (ovins et caprins), elles sont en chute depuis 1999, parallèlement au cheptel :

- le cheptel ovin a reculé de 13% entre 1999 et 2001, revenant à son niveau de 1997 ;

- le cheptel caprin a encore perdu 100 000 têtes entre 1997 et 2001.

La production de viande ovine est particulièrement soumise à une rude concurrence des importations de moutons vifs officielles (d'Australie, mais surtout de Turquie et de Syrie) et clandestines (de Syrie surtout). Ainsi, les prix de la viande de mouton ont chuté d'un tiers entre 1997 et 2001, même s'ils semblent connaître une embellie en 2003. Le lait de brebis a suivi la même tendance, perdant ainsi 40% durant les années 90.

Les productions caprines semblent, elles aussi, en difficulté puisque elles décroissent depuis 1997. En effet, pour la production caprine, il y a un paradoxe apparent : les produits (viande et lait) sont appréciés, leur fabrication implique peu d'importation – ce qui ménage la balance commerciale- des familles en vivent (10000 environ) et pourtant la production décroît (faible implication des pouvoirs publics). De fait plusieurs phénomènes expliquent cette dégradation :

- Si la production de lait de chèvre est moins touchée par les importations que les ovins, il n'en demeure pas moins que le prix du lait a été entraîné à la baisse par celle des laits de brebis et de vache.
- En outre, il faut noter également que les éleveurs sont soumis à une dégradation accélérée des parcours, une raréfaction des disponibilités en sous-produits de culture (en particulier, la disparition de la betterave), une baisse de valorisation de leurs produits...
- Dans le même temps, ils n'ont pas plus qu'hier accès à des services collectifs, notamment en matière sanitaire (prophylaxies, accès aux soins vétérinaires...).

Ces productions caprines, mais aussi ovines, semblent délaissées particulièrement par les pouvoirs publics. Seules quelques ONG ont initié ici ou là des projets de développement, tout particulièrement pour les productions de lait de chèvre.

## **II. Dysfonctionnement des filières.**

### **II.1. Des problèmes sanitaires.**

Les grandes épizooties et l'hygiène des produits laitiers et des viandes (c'est vrai aussi pour le secteur bovin) restent aujourd'hui très peu maîtrisées. Concernant les maladies du bétail, la brucellose est encore par trop présente, pratiquement 13% du cheptel serait atteint. Et l'incidence humaine serait importante. A côté de la brucellose, on peut également citer comme maladies du bétail relativement répandues au Liban la peste des petits ruminants, la fièvre aphteuse et la Rhinotrachéite infectieuse bovine, qui concerne, elle, essentiellement les animaux importés. Ces aspects sanitaires constituent un des freins majeurs du développement de l'élevage, surtout pour les petits ruminants, et risquent d'exclure du marché tout le secteur informel à moyen terme, sans aucune possibilité d'intégrer les normes internationales.

Au-delà, de ce déficit d'hygiène animale, notons également que, au niveau des produits alimentaires, les contaminations peuvent çà et là apparaître. Des études de l'IRAL montrent que les contaminations bactériennes affectent surtout les produits laitiers et qu'elles sont le plus souvent liées à l'eau utilisée dans les procédés de fabrication. La contamination des produits laitiers par les antibiotiques est aussi une source de dégradation de la qualité qu'il importe de poindre.

## **II.2. Un faible encadrement technique**

Cette qualité parfois médiocre des produits souligne entre autres, le faible encadrement des éleveurs et des transformateurs. Car les services de conseils sont encore embryonnaires. D'une part, les services de vulgarisation de l'Etat sont peu efficaces sur le terrain en matière d'élevage, comme ils le sont pour les autres productions que nous avons décrites. D'autre part, il n'existe pas de services vétérinaires collectifs. Les éleveurs, en tous cas ceux qui en ont les moyens, ne peuvent en général compter que sur les fournisseurs d'intrants (génétique, aliments, matériel, médicaments vétérinaires...) pour leur fournir des conseils. Cela s'est accentué début 2003 avec l'arrêt du projet FIDA-RDPE. Toutefois, il existe de notables exceptions dans quelques zones qui bénéficient de l'action d'ONG : au Nord avec la Fondation René Moawad, dans la Bekaa nord avec plusieurs coopératives couvrant l'ensemble des activités des familles rurales, dans le Sud avec l'ADR... (la liste n'est pas exhaustive). Quant aux transformateurs artisanaux ou semi industriels, ils ne bénéficient d'aucune formation ou appui technique.

Dans ce contexte de faible accompagnement technique, l'encadrement universitaire ne fait en revanche pas défaut. L'enseignement supérieur agronomique et la recherche se sont en effet fortement structurés lors de la dernière décennie. Il existe 4 facultés agronomiques (UL, UAL, USEK, USJ), et les publications concernant l'élevage de ruminants sont assez nombreuses, mais les débouchés dans les filières lait et viande au Liban sont rares. D'autre part, l'IRAL a publié de nombreuses études concernant les filières lait et viandes rouges malgré des moyens très limités.

Cependant, ces recherches ne semblent pas se traduire pour l'instant en développement de terrain. Les exceptions de recherche appliquée sont celles citées plus haut : projet FIDA-RDPE, coopérative d'Arsal (avec l'UAL), Ferme du Couvent de Tannayel (avec l'USJ), Centre agricole du Nord (avec l'USEK), Centre Agricole de Tyr (avec l'école d'agriculture de Nabatiyeh)...



Il semble qu'il ne manque pas d'ingénieurs agronomes ni de vétérinaires au Liban, mais plutôt de techniciens de terrain et de praticiens actifs en milieu rural.

### **II.3. Des coûts de production élevés**

Etant donné que le Liban n'est pas ou très peu producteur de viande, il n'est guère opportun de s'intéresser à la structure des coûts de production dans un contexte de concurrence accrue. Pour ce qui est de la viande caprine, le marché qui est surtout un marché de proximité et ponctuel dans le temps n'est pas concerné par les importations.

En revanche, le lait est un enjeu autrement majeur. Pour autant, cette production n'apparaît pas compétitive à l'aune des productions laitières de la région. Il est à noter que c'est surtout le poste alimentaire qui grève considérablement les charges de production, en particulier pour les bovins lait. Dans un pays où les cultures de fourrages sont peu importantes, on a recours aux importations. Quand, les fourrages sont achetés dans le pays, son prix est élevé eu égard notamment à la cherté foncière. Tout ceci fragilise bien évidemment une filière laitière dont le salut passe soit par une augmentation de tarifs douaniers, mais cela ne va pas dans le sens de la marche régionale, soit par la mise en place d'une politique de qualité, une orientation beaucoup plus adaptée quoique exigeante (voir plus loin).

### **II.4. Un déficit organisationnel.**

Les filières laitières au Liban sont très peu organisées :

- D'une part, les producteurs sont très peu associés s'exposant ainsi à la loi de l'aval. A ce titre, le projet FIDA a constitué un pas en avant, mais les difficultés financières pour la pérennisation des activités du projet hypothèquent l'essor des structures mutualistes associées au projet.
- D'autre part, plus largement, il faut souligner l'absence de concertation entre acteurs de la filière, sur les prix, sur les critères de qualité et sur le

partage de la valeur ajoutée. On est loin des systèmes d'interprofession qui permettent de développer une politique de filière concertée entre acteurs (producteurs, transformateurs, recherche...)

### **III. Améliorer les productions**

Le Liban fait face à une augmentation de ses besoins en lait et viande. D'ici 2020, la consommation de lait devrait, selon la FAO, augmenter de 50% ; quant aux besoins en viande, ils devraient croître de 31% pour les viandes caprine et ovine et de 85% pour la viande bovine.

D'autre part, l'intégration économique du Liban aux marchés régional et international implique une amélioration de la compétitivité des produits.

En conséquence, une politique d'intensification de ses productions animales mais aussi d'amélioration qualitative s'impose au Liban. Pour répondre à ce double défi, des efforts particuliers doivent être faits en matière de recherche-développement, de politique de qualité (en particulier avec une politique d'appellations), mais aussi dans le domaine de l'organisation professionnelle et interprofessionnelle.

#### **III.1. Des actions de recherche-développement**

Pour l'élevage de ruminants et les filières en général, il semble impérieux de favoriser la liaison entre la recherche et le développement ainsi que les synergies entre projets. D'autre part, il faudrait mettre en place une véritable formation continue des acteurs des filières lait et viande. Pour cela, il serait souhaitable de s'appuyer bien évidemment sur les compétences existant au Liban (chercheurs, enseignants, praticiens actifs dans les différents projets...), qui pourraient être renforcées par la venue de praticiens étrangers.

Ces formations devraient être décentralisées et s'orienter vers des améliorations techniques perçues comme prioritaires pour l'économie des filières.

Parmi les nombreux sujets possibles certains peuvent être ici évoqués : alimentation pratique des ruminants, besoins des animaux dans les différentes phases du cycle ; bases des soins aux animaux, hygiène de la traite, fabrications fromagères, abattage et découpe des viandes de petits ruminants (principes de conservation), marketing du lait et de la viande dans la vente directe, rapport avec la distribution ...

Le public de ces formations serait constitué d'éleveurs, mais aussi de fromagers semi artisanaux, de bouchers, voire de collecteurs. Les lieux pourraient être les écoles d'agriculture, mais surtout les Centres des projets d'ONG fonctionnant déjà en liaison avec des Facultés d'agronomie et l'IRAL : Centre Agricole du Nord, Ferme de Tannayel, Centre Agricole de Tyr...La durée des formations serait variable, mais il devrait s'agir préférentiellement de cycles incluant des visites en ferme ou en laiterie et des phases de mise en pratique.

D'autre part, la formation d'assistants- vétérinaires qui puissent pallier en partie au moins à la pénurie de vétérinaires praticiens ruraux pourrait être mise en place par l'Etat.

Ces assistants seraient ensuite chargés de la mise en œuvre des prophylaxies des grandes endémies par le ministère de l'Agriculture, en liaison avec les vétérinaires fonctionnaires. Ils seraient également des agents de conseil en matière de pratiques d'hygiène dans les exploitations.

### **III.2. Des produits à démarquer**

Dans un contexte de forte concurrence internationale et d'importations de poudres de lait, associées sans réglementation aux productions laitières autochtones, la mise en œuvre d'une politique de qualité semble un élément incontournable. Il en va d'une certaine souveraineté de la filière laitière. D'autre part, la grande distribution qui s'installe dans le paysage commercial libanais, ne peut se contenter de produits dont la qualité alimentaire et sanitaire laisse à désirer.

Même si la politique qualitative concerne en premier lieu le commerce moderne, qui ne peut s'en exonérer, elle aura aussi un effet d'entraînement sur l'ensemble de la filière laitière au Liban. En effet, même la production issue de structures familiales peut être concernée à moyen terme par des propositions de positionnement commercial dans des magasins spécialisés ou dans la grande distribution.

Dans cette politique de qualité, il apparaît essentiel d'avoir une approche graduelle dans la démarcation des produits transformés de la filière laitière libanaise. Les niveaux de la politique de démarcation qualitative seraient les marques de salubrité, les fromages définis et les appellations d'origine contrôlée. La marque de salubrité (produits innovants) garantirait avant tout une qualité sanitaire qui n'est pour l'heure pas forcément assurée.

Les fromages définis seraient estampillés de la sorte, moyennant qu'ils respectent une norme (Libnor) qui intégrerait les caractéristiques du produit et des règles de production. Il s'agirait là d'une certification de conformité sans implication territoriale. En revanche, le troisième niveau de qualité, c'est-à-dire les appellations d'origine, sous-tendrait une prise en compte de la dimension territoriale. Bien entendu, une telle politique de qualité suppose la mise en œuvre d'un institut de la qualité.

### **III.3. Des organisations à promouvoir.**

En ce qui concerne la filière laitière, il apparaît nécessaire de mettre en place de véritables **coopératives de production**, capables d'être des partenaires à part entière de la filière laitière. Elles renforceront entre autres le pouvoir des producteurs par rapport à l'amont et à l'aval. D'autre part, elles permettront notamment le développement de formations collectives. L'échec du programme FIDA ne doit pas remettre en question la pertinence des coopératives qui constituaient un volet majeur du projet.

En outre, à un niveau plus global, une « **commission interprofessionnelle laitière** » devrait être créée. Celle-ci pourrait suivre le prix des laits, assurer l'information des opérateurs, établir des grilles de paiement à la qualité, fixer les délais de paiement et statuer sur les marges maximales de collecte.

Bien entendu, il ne s'agirait pas de créer *ex nihilo* une interprofession, mais d'en jeter les bases. En absence d'organismes représentatifs indiscutables des éleveurs ou des laiteries, il serait opportun de partir de l'existant :

- éleveurs membres du Comité de crise mis en place au printemps 2003, en incluant des représentants d'éleveurs d'autres régions que la Bekaa, par exemple ceux impliqués dans des projets d'ONG... ;
- secteur « laiteries » du Syndicat des industries agroalimentaires;
- quelques représentants de laiteries semi artisanales et d'éleveurs - producteurs de fromages fermiers ;
- des experts impliqués dans l'enseignement, la recherche, des projets de développement, l'adoption des normes des produits alimentaires au sein de LIBNOR... ;
- des représentants de la grande distribution libanaise ;
- de même que des représentants des organisations de consommateurs.

Le ministère de l'Agriculture pourrait s'appuyer sur les propositions de la Commission afin d'élaborer un cahier des charges pour la reprise par un ou plusieurs gérants privés des Centres de collecte du projet FIDA-RDPE.

Enfin pour améliorer le secteur du lait, un **Institut de la qualité**, reconnu par l'Etat, serait chargé du pilotage et du contrôle des « produits laitiers définis par des normes strictes » et des « AOC ».

Concernant les AOC, cet Institut serait au préalable chargé de reconnaître les produits qui pourraient en bénéficier, essentiellement issus des laits de chèvres et de brebis.

Cet Institut serait administré à la fois par des représentants de l'Etat et des délégués de la Commission Interprofessionnelle Laitière.

# LA FILIERE VOLAILLE

## I. Situation de la filière

Le secteur des volailles au Liban a connu ses heures de gloire dans les années 1960 et 1970. Parvenu à l'autosuffisance dans ce secteur dès la fin des années 1950, le Liban a ensuite non seulement exporté une partie de sa viande de poulet et de sa production d'œufs, en particulier vers le Koweït, l'Arabie Saoudite et l'Irak, mais également investi dans ces mêmes pays. Mais ces flux vers l'extérieur ont décliné notablement dans les années 1980, étant donné les événements libanais, mais également du fait du développement de ces productions dans les pays voisins. Il n'empêche, les productions de poulets et d'œufs sont encore importantes et tendent à augmenter pour atteindre respectivement 69 millions et 775 millions en 2003.

Le secteur des volailles est implanté dans toutes les régions même si l'on constate une très nette prédominance de la Békaa pour la production d'œufs (les poules pondeuses représentent 85% du stock), tandis que le Mont-Liban, le Nord et la Békaa se détachent pour la production de poulets de chair, avec respectivement une capacité d'accueil de 2.3 millions, 3.6 millions, et 2.6 millions. Quelle que soit la région, le système de production qui prévaut est un système ouvert. Il faut noter quand même que pour accroître la productivité, des systèmes plus confinés – avec ventilation - tendent à s'affirmer. Ce secteur de la production est un vecteur d'emplois. Traditionnellement, on peut distinguer plusieurs niveaux d'activité : les fournisseurs d'aliments, les fournisseurs de produits vétérinaires, les petits producteurs impliqués dans la production d'œufs et de poulets, les compagnies qui fournissent les poussins de un jour.

En fait, le secteur est de plus en plus contrôlé par de grandes firmes qui tendent à intégrer toutes les étapes de la production d'œufs et de poulets, y compris parfois la transformation. Parmi ces grosses unités, *Tanmia* et *Hawa chicken* concentrent 40% de la production. Ces grands opérateurs ont profité de prêts à taux peu élevés de la part d'institutions bancaires internationales. De leur côté, les petits producteurs, ayant du mal à assumer l'instabilité des prix qui caractérisent le secteur, tendent à intégrer leur activité aux grandes unités. Celles-ci leur fournissent les intrants nécessaires à la production d'œufs et de volailles, tandis que les producteurs se doivent de leur livrer les produits finaux. Les opérations de commercialisation sont en pleine évolution elles aussi. Traditionnellement, de petits commerces de détails se chargent de la vente des œufs et de l'abattage des poulets, spécialement dans les zones rurales et suburbaines. Mais, depuis une dizaine d'années, la montée en puissance des firmes intégrées, qui transforment et commercialisent elles-mêmes les produits, atténue l'importance de ce procédé commercial. Ce mouvement est renforcé par l'émergence de la grande distribution, qui assure un débouché à ces structures de plus en plus intégrées pouvant fournir de grands volumes, de façon régulière et à des prix compétitifs.

La production de produits frais, qui est encore importante et qui a encore la préférence des Libanais, se voit concurrencée par la production de produits transformés dont l'essor est lié aux évolutions des modes de vie, mais aussi, malheureusement, à la paupérisation de la population qui ne peut pas se procurer des produits frais souvent plus coûteux. A ce sujet, le Liban doit faire attention aux pratiques qui consistent à inclure de la viande congelée ou chilled dans les produits autochtones dans un but de réduire le prix de vente.

## **II. Propositions pour une politique de la filière.**

### **II.1. Les enjeux**

Qu'ils soient frais ou transformés, la consommation des produits de la filière volaille est appelée à s'accroître. Déjà, les produits des volailles sont ceux, parmi les sources animales, qui sont les plus consommés par les Libanais. Dans la région, les consommations par habitant sont parmi les plus élevées après Chypre et Israël. Avec l'accroissement de la population, il est prévu que la consommation des produits de la filière augmente entre 85% et 160% d'ici 2020, selon que la consommation par habitant augmente de 3% ou de 5% par an.

Cette augmentation prévisible de la production se double d'un accroissement tout aussi évident de la concurrence sur le marché libanais. Le contexte de libéralisation des échanges auxquels n'échappe pas le Liban, va favoriser notamment l'arrivée de produits sur le marché local ; en particulier, ceux qui proviennent du Brésil, de Chine ou de Thaïlande. Cependant la majeure partie de la consommation domestique concerne les produits frais ou quasi-frais pour lesquels les importations sont impossibles.

Dans ce contexte de libéralisation des échanges d'une part et d'augmentation de la production d'autre part, une politique de filière doit être menée dans plusieurs directions : encourager l'investissement pour accroître les quantités offertes, diminuer les coûts de production, améliorer la qualité et améliorer l'encadrement de la filière.

### **II.2. Les éléments d'un accompagnement de la filière**

#### **II.2.1. Faciliter l'investissement**

Eu égard à la croissance de la demande, le Liban doit accroître son offre. Cet objectif suppose la mise en place d'une politique de crédits bonifiés, notamment



à destination des petits producteurs, qui, en l'état actuel des choses, ne peuvent se lancer dans les stratégies d'investissements nécessaires à l'amélioration de la qualité. Mais pour que les investissements soient possibles, il est également indispensable que les marges des producteurs soient améliorées, ce qui suppose la mise en œuvre de mécanismes de régulation dans la filière. Une structure interprofessionnelle serait bien évidemment souhaitable, même si ce type d'organisation est lourd à mettre en œuvre. Sans parvenir d'emblée à une telle structure aussi achevée, il apparaît en tout cas urgent de créer une structure de concertation entre acteurs.

### **II.2.2. Réduire les coûts**

Mais l'accroissement de l'offre doit être accompagné d'une diminution des coûts de production dans un contexte de concurrence accrue. Les coûts de production pour la production de volailles se répartissent ainsi : l'alimentation se situe entre 65 et 70% tandis que les achats de poussins couvrent 12 à 25% des charges. Le reste se répartit entre produits vétérinaires et sources énergétiques (gaz, électricité ou fuel) qu'il apparaît utile de diminuer. Pour les dernières citées, la diminution de leurs prix dépend d'une décision politique, ce qui rend la solution envisageable plus rapidement. Pour le reste, en particulier la diminution des coûts des produits vétérinaires ainsi que l'optimisation de l'alimentation des animaux dépend entre autres de l'amélioration des services extérieurs (recherche et vulgarisation notamment). Il va sans dire que l'avènement de véritables groupements de producteurs, tels qu'ils existaient avant la guerre, permettrait aux éleveurs de peser davantage face aux fournisseurs d'intrants.

### **II.2.3. Améliorer la qualité**

La compétitivité n'est pas seulement question de coûts de production, elle dépend bien évidemment de la qualité. Dans un marché concurrentiel, les produits de la filière volaille devront être sains, c'est-à-dire exempts

d'antibiotiques ou de résidus divers qui effraient de plus en plus le consommateur. Cette politique de qualité sanitaire passe par la création ou le renforcement des laboratoires ou autres institutions de contrôle qui sécuriseront le consommateur. Elle passe en outre par un plus grand contrôle des aliments des élevages dont la qualité laisse souvent à désirer. Enfin, cette qualité des produits suppose une amélioration de la logistique d'acheminement vers les centres d'abattage ou des œufs vers les unités de vente.

#### **II.2.4. Améliorer l'encadrement de la filière**

En fait, comme nous le voyons, tant le processus d'intensification que l'amélioration de la qualité supposent une amélioration des services à l'éleveur. La recherche relativement absente de cette filière doit s'investir en particulier dans le domaine des sources alternatives d'aliments pour les volailles, moins coûteuses et tout aussi performantes. En outre, cette recherche, qui dans le domaine des volailles est menée par l'AUB, doit être diffusée hors des cercles scientifiques. Justement, cette faible diffusion souligne, s'il était nécessaire l'absence de vulgarisation. Les seuls agents de vulgarisation en matière de volailles sont liés aux firmes d'intrants dont l'intérêt ne réside à l'évidence pas dans la minimisation des consommations intermédiaires.

Dans un contexte de démantèlement des aides directes, tel qu'il est proposé par l'OMC, les aides publiques à la recherche et à la vulgarisation, qui sont autant d'aides indirectes à l'agriculture, doivent être privilégiées.

#### **II.2.5. Ne pas oublier les niches**

Bien sûr, dans ce nouveau contexte concurrentiel, le Liban ne devra pas abandonner certaines niches de production qui sont plus à l'écart de la compétition internationale. Les petits producteurs pourraient être davantage concernés par ces niches qui sont les productions biologiques de poulets et d'œufs ou encore les produits régionaux.